

DELEGATION DE Monsieur Jean-Michel GAUTE

D-2015/199

Acquisition de matériel, de matériaux, de fournitures et de consommables pour la réalisation de travaux de premier et de second œuvre à destination de l'ensemble des services de la Ville et du CCAS de Bordeaux. Lots 11, 12, 13, 14

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Centre d'Entretien et d'Exploitation de la Mairie de Bordeaux a en charge l'entretien d'un patrimoine de près de 780 bâtiments pour un plancher bâti de 1 million de M² : 100 écoles, 45 crèches, les bâtiments administratifs très divers grands et petits (Hôtel de Ville, DRH, 8 Mairies de quartier...), appartements d'agents logés, ensembles sportifs, stades, gymnases, équipements, piscines, parcs et jardins, RPA, jardin botanique, Musées (Aquitaine, CAPC conservatoire...), salles municipales, marchés, bibliothèques, édifices culturels, fontaines, monuments, dépôts, associations logées, postes de police, agences postales etc.... Il réalise plus de 10 287 interventions par an. L'activité de service va de la maintenance palliative, préventive systématique, prévisionnelle au petit chantier et l'intervention d'urgence. Le budget annuel d'environ 900 000 euros principalement pour l'acquisition de matériaux. En outre, tous les services de la Mairie de Bordeaux ayant en charge un patrimoine lié à leur activité en assurent l'entretien (Eclairage Public, Musées, Directions des Parcs et Jardins, Service des Sports, Propreté Urbaine, Magasin Mutualisé, etc...). Il est nécessaire de permettre aux services de poursuivre l'exécution des missions qui leur sont confiées. Ainsi, dans le cadre de la politique de groupement d'achats Ville/C.C.A.S. de Bordeaux et des objectifs fixés en vue de diminuer le budget global de ces marchés, un appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition matériel, de matériaux, de fournitures et de consommables pour la réalisation de travaux de premier et de second œuvre a destination de l'ensemble des services de la ville et du CCAS de Bordeaux a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation. A défaut d'offres régulières, les lots 11, 12, 13 et 14 ont été déclarés infructueux par la commission d'appel d'offres, au cours de sa séance du 17 décembre 2014 et ont été relancés selon une procédure négociée.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, au cours de sa séance en date du 25 mars 2015, a décidé d'attribuer le marché aux sociétés suivantes :

Lot 11 : FOURNITURES DE PRODUITS MÉTALLURGIQUES FERREUX
Société LETOILE

Lot 12 : FOURNITURES DE PRODUITS MÉTALLURGIQUES NON FERREUX
Société LETOILE

Lot 13 : FOURNITURE DE REVÊTEMENTS DE SOL ET PRODUITS DE PRÉPARATION
Société COULEURS DE TOLLENS

Lot 14 : FOURNITURES GROS ŒUVRE ET SECOND OEUVRE: MAÇONNERIE, PLATERIE,
ZINGUERIE, FAUX PLAFONDS...
Société POINT P

Ce marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum sera conclu pour un an à compter de sa notification, reconductible tacitement trois fois selon les dispositions des articles 16 et 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 57 à 59 et 77.I du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 - article 6068, M14 comptes 60632 et 2188 (CCAS).

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2015/200
Fourniture d'équipements pour les arboristes. Appel d'offres ouvert. Signature du marché.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux possède un service taille et soins aux arbres dont la mission est d'assurer l'entretien du patrimoine arboré de la Ville. Les arboristes grimpeurs sont ainsi amenés à intervenir sur tout type d'arbre, de toutes dimensions, et en toutes situations. Ces interventions sont réalisées dans le respect des normes, des règles de bonne exécution et de sécurité admises par la profession. Il est donc nécessaire d'acquérir des équipements de sécurité et du matériel adapté.

Pour répondre à ces exigences de sécurité, un appel d'offres ouvert a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, au cours de sa séance en date du 25 mars 2015, a décidé d'attribuer le marché à la société HEVEA.

Ce marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum sera conclu pour un an à compter de sa notification, reconductible tacitement trois fois selon les dispositions des articles 16 et 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 57 à 59 et 77.I du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 823 - article 6068.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2015/201 **Renouvellement du parc d'engins et de véhicules**

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Un appel d'offres ouvert relatif au renouvellement du parc d'engins et de véhicules a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation. Cette consultation est découpée en 3 lots intitulés comme suit :

Lot 17 - Fourniture de véhicules utilitaires électriques, ainsi que les pièces détachées, accessoires, outillages et prestations de réparation associées

Lot 18 - Fabrication de bennes, conteneurs, berces, caisses fabriquées sur mesure ainsi que les accessoires et rechanges dédiés

Lot 19 - Fourniture de véhicules utilitaires tout terrain d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5T, ainsi que la fourniture d'équipements, d'accessoires, de pièces détachées et prestations de réparation associées est infructueux en l'absence d'offre.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, au cours de sa séance en date du 8 avril 2015, a décidé d'attribuer le marché aux sociétés suivantes :

Lot 17 - Fourniture de véhicules utilitaires électriques, ainsi que les pièces détachées, accessoires, outillages et prestations de réparation associées
Société GOUPIL

Lot 18 - Fabrication de bennes, conteneurs, berces, caisses fabriquées sur mesure ainsi que les accessoires et rechanges dédiés
Société LAVIGNE SARL

Lot 19 - Fourniture de véhicules utilitaires tout terrain d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5T, ainsi que la fourniture d'équipements, d'accessoires, de pièces détachées et prestations de réparation associées est infructueux en l'absence d'offre.

Ce marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum sera conclu pour un an à compter de sa notification, reconductible tacitement trois fois selon les dispositions des articles 16 et 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 57 à 59 et 77.I du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique Lots n° 17, 18 articles 2182 et 6063 et Lot n°17 article 61551.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2015/202

Marché Public de performance énergétique (MPPE) des installations techniques des bâtiments de la Ville de Bordeaux, de la Régie de l'Opéra et du CCAS

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

D-2015/203

Réalisation d'un assistant mobile de visite pour les Espaces Culturels de la Ville et de la Cité des Civilisations du Vin

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Conseil Municipal du 24 février 2014 n°2014-135, vous avez autorisé Monsieur le Maire à engager une procédure de dialogue compétitif conformément aux articles 36 et 67 du Code des Marchés Publics relative à la réalisation d'un assistant mobile de visite pour les espaces culturels de la Ville et la Cité des civilisations du vin.

La composante multimédia et numérique est en constante évolution dans les musées de la Ville, avec la volonté d'utiliser ces outils technologiques non plus seulement comme de simples supports pédagogiques mais comme des dispositifs permettant une expérience de visite mémorable et inédite. Au-delà de la visite elle-même, il s'agit de proposer des services en amont de la visite et en prolongement de l'expérience.

Cette ambition se concrétise notamment par la mise à disposition du public d'un véritable "compagnon de visite", innovant et original.

Afin de réaliser cet outil novateur, ainsi que l'infrastructure de communication, la Ville a mis en oeuvre un dialogue compétitif en raison de la complexité d'un tel dispositif qui nécessite une mise au point et des moyens techniques adaptés, tant au niveau de la fourniture du matériel que du développement logiciel.

Cet "assistant mobile" sera doté simultanément de nombreuses fonctionnalités permettant :

- la personnalisation du compagnon en fonction du profil du visiteur,
- l'affichage d'informations en interaction avec le module en cours de visite, le déclenchement automatique d'une lecture audio et vidéo, dans une des 8 langues proposées, en synchronisation automatique avec le module visité,
- une proposition de contenus adaptés en fonction du profil du visiteur, notamment du jeune public.

Il répondra également aux besoins des visiteurs handicapés en intégrant par exemple des fonctions de guidage et d'audio-description pour accompagner les personnes aveugles et mal voyantes, des fonctions de sous-titrage pour les personnes sourdes ou mal entendant, et d'autres fonctions pour les personnes déficientes cognitives. Il permettra l'enregistrement d'information durant la visite afin de proposer au public de retrouver certains contenus ultérieurement sur internet,

Dans un premier temps, ce nouvel outil sera mis en oeuvre à la Cité des civilisations du Vin où, compte tenu de la scénographie proposée, il tiendra une place privilégiée dans l'exposition permanente.

Chaque visiteur sera équipé, dans le parcours permanent, de cet outil d'accompagnement à la visite qui lui permettra d'interagir avec la scénographie. Ce dispositif complexe sera constitué d'un appareil mobile individuel associé à une infrastructure de diffusion de l'information et de communication.

Ce compagnon de visite pourra également être mis en place dans l'espace des expositions temporaires de la Cité des civilisations du Vin, puis progressivement avec le retour d'expériences, dans les autres lieux d'exposition et musées de la Ville.

Sur la base du dossier de consultation préparé par la Direction Générale de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information, la Direction de la concurrence et de la Commande Publique a lancé la procédure de dialogue compétitif ayant pour objet la réalisation d'un assistant de visite pour les espaces culturels de la Ville et de la CCV.

Les candidats invités au dialogue étaient les sociétés : Antenna International, Comédiart/Tonwelt, Sycomore, Orphrys, IT&L@bs.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres, au cours de sa séance du 15 avril 2015, a décidé d'attribuer le marché au groupement COMEDIART/TONWELT.

Ce marché à bons de commandes sera conclu sans montant minimum ni maximum pour une durée de quatre ans.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 36, 67 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense des frais de procédure sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – Article 2031, 2051, 2183, 2313, 6156, 6184, 6262, 611, 6188.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2015/204
Cité des Civilisations du Vin. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre M110266. Autorisation

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2011/251 du 30 mai 2011, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer un marché de maîtrise d'œuvre en faveur du Cabinet X-TU, mandataire pour la construction de la Cité des civilisations du Vin pour un montant de 7 182 754,21 € HT.

Par délibérations n° D-2012/047 en date du 13 février 2012, n° D-2012/366 en date du 16 juillet 2012, n° D-2012/727 en date du 17 décembre 2012, n° D-2014/46 en date du 27 janvier 2014 et n° D-2014/693 du 15 décembre 2014, ce marché a été porté à 7 966 663,02 € HT.

Il apparaît aujourd'hui que le profil du cotraitant de la maîtrise d'œuvre BMPP n'est plus adapté à l'évolution du volet olfactif/diffusion d'odeurs du projet scénographique et que l'équipe doit s'attacher les compétences d'un nouveau consultant.

En conséquence, il a été convenu d'un commun accord que la société BMPP serait retirée du Groupement et les sommes restantes au titre de son marché seraient réparties de la manière suivante :

		Montant en € HT
BMPP	Résiliation de la part du marché co-traité à BMPP	- 20 337,09
X-TU	Prise en charge partielle mission volet olfactif	+ 5 878,55
CASSON MANN	Prise en charge partielle mission volet olfactif	+ 14 458,49

Dans ces conditions, le marché de maîtrise d'œuvre composé désormais de X-TU (mandataire) en groupement avec SNC LAVALIN/LE SOMMER/CASSO et Associés/8'18/PEUTZ/ROLAND CAHEN/CASSON MANN Limited et Autobus, doit être modifié.

Marché n° M110266 - Maîtrise d'œuvre
Cabinet X-TU et cotraitants :

	Montant en € HT
Montant initial du marché	7 182 754,21
Avenant n° 1	18 000,00
Avenant n° 2	11 200,00
Avenant n° 3	16 418,45

Avenant n° 4	573 455,36
Avenant n° 5	164 835,00
Montant du présent avenant	Sans incidence financière
Nouveau montant marché	7 966 663,02

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant correspondant au marché précité en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

M. FLORIAN. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de prendre en compte une modification de la composition de la maîtrise d'œuvre autour du Cabinet X-TU qui prévoyait qu'une équipe dénommée BMPP s'occupe de tout ce qui touche à l'accompagnement olfactif dans le cadre de la visite de la Cité des Civilisations du Vin.

Il s'avère que la première personne qui avait été « chassée » pour faire le job est un créateur de parfums et qu'au final il s'est vite aperçu, avec d'autres, que ses compétences n'étaient pas en rapport avec ce qui était demandé dans le cadre du marché.

Donc pour prendre en compte ce retrait et la réalisation de sa partie à lui qui était de 20.337.00 euros, il y a un retrait de sa part et une prise en compte partielle sur des missions partielles, tant par X-TU que par CASSON MANN pour le même montant, mais réparti différemment.

M. LE MAIRE. -

Donc on a trouvé le bon nez ?

M. FLORIAN. -

J'espère.

M. LE MAIRE. -

Est-ce qu'il y a une modification de la dépense ?

M. FLORIAN. -

Non. C'est à euros constants.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. COLOMBIER

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, Monsieur FLORIAN, nous vous autorisons à changer d'entreprise, en quelque sorte, pour parler très simplement, et là, évidemment, vous nous confirmez donc qu'il n'y a pas d'incidence financière ?

Vous pouvez nous confirmer aussi que la nouvelle entreprise qui s'occupera de l'olfactif et des odeurs passera un marché qui ne sera pas supérieur au marché passé avec son confrère précédent ?

M. FLORIAN. -

Non. C'est d'ailleurs bien ce qui est mis dans la délibération. La résiliation de la part du marché co-traité à BMPP équivaut à un retrait de 20.337,09 euros, et à côté de ça il y a une reventilation de cette dépense avec un prestataire différent et l'addition des plus et des moins arrive à zéro.

M. COLOMBIER. -

D'accord. Parce que les surcoûts ne sont pas minces. On l'a vu sur ce dossier. C'est pour ça que je posais la question.

M. LE MAIRE. -

Ce dossier a été parfaitement recadré. J'ai indiqué quel était le montant définitif du projet. Nous sommes extrêmement attentifs, et j'ai indiqué que je n'accepterai pas d'autres dépassements.

Cela dit, ce que nous construisons va être splendide. M. Fabius lorsqu'il a visité la Cité des Civilisations du Vin a été très impressionné par ce que nous sommes en train de faire.

Je vous rappelle que Bordeaux bénéficie d'un contrat de destination qui associe l'Etat et tous les autres partenaires, et que nous allons là avoir un outil majeur de promotion du tourisme sur le territoire non seulement de Bordeaux, mais de l'ensemble du département et même au-delà puisque ça s'applique à l'estuaire sur la rive droite.

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, juste une précision de vote. Nous nous abstiendrons.

Il va falloir peut-être vous poser des questions quant à votre argument systématique que sous prétexte que l'équipement est beau il faut parfois s'affranchir d'un certain nombre de règles, ou accepter un peu naïvement parfois des dépassements très importants sur lesquels Michèle DELAUNAY va revenir.

Nous, nous considérons que c'est quand même le minimum que cet équipement, même si on peut juger d'un extérieur un peu curieux, soit au minimum esthétique.

Cela s'applique ici, ça s'applique au grand stade. Ça n'enlève rien à nos préoccupations quant à la manière dont vous montez ces projets et bien entendu au coût de ceux-ci.

Sur ce dossier concernant la Cité du Vin nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE. -

Je suis heureux que sur ce projet nous ayons le soutien du Conseil Régional, de la CUB devenue Bordeaux Métropole, du Conseil Départemental qui a fini par participer à l'équipement, du FEDER bien entendu, et à peu près 20 millions au total du monde du vin, soit par l'intermédiaire du CIVB, soit par l'intermédiaire d'un mécénat.

Donc il y a un cofinancement qui atteste, je crois, de l'enthousiasme de tous les acteurs de ce domaine touristique, en particulier de l'œno-tourisme pour cette réalisation.

Abstention du groupe socialiste.

Pas d'autres oppositions ?

Merci.

D-2015/205
Salle des fêtes du Grand-Parc. Réhabilitation. Mission
complémentaire scénique. Avenant au marché de maîtrise
d'œuvre. Autorisation

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2013/405 du 15 juillet 2013, vous avez décidé de confier la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Salle des Fêtes du Grand Parc à Bordeaux au groupement Christophe HUTIN Architecte (mandataire)/LACATON et VASSAL associés/Frédéric DRUOT Architecture/Gui JOURDAN/SECOTRAP Ingénierie International/VPEAS

Le coût prévisionnel des travaux a été évalué à 4.000.000, € HT -valeur juillet 2012-.

Par délibération D-2014/345 du 23 juin 2014, vous avez autorisé la signature d'un avenant au marché, en phase APS, pour une mission de cuisiniste.

En phase APD, il a été décidé d'approfondir l'aspect scénographique des études pour permettre l'accueil de spectacles et de concerts dans cette salle. Le maître d'œuvre propose donc une mission complémentaire scénique pour répondre à cette variation d'usage de l'établissement.

Cette mission complémentaire est à prendre en compte, en phase APD, pour la rémunération du maître d'œuvre selon les termes suivants :

Marché 2013-303

Mandataire Equipe de Maîtrise d'œuvre : Christophe HUTIN Architecte

	Montant initial en € HT	Avenant Phase APS en € HT	Présent avenant Phase APD en € HT
Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux	4.000.000,00	4.000.000,00	4.000.000,00
Taux de rémunération	13,15%	13.20%	13.20%
Forfait de rémunération	526.000,00	528.000,00	528.000,00
Mission complémentaire SSI	9.000,00	9.000,00	9.000,00
Mission complémentaire scénique			11.600,00
Montant total de rémunération	535.000,00	537.000,00	548.600,00

Cet avenant d'un montant de 11 600,00 € HT porte le montant de la rémunération de l'équipe de maître d'œuvre à 548 600,00 € HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant au marché précité, en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. FLORIAN. -

Mes chers collègues, quand il y a quelques jours certains des membres de ce Conseil Municipal se posaient la question de savoir ce qu'allait devenir la salle des fêtes du Grand Parc, voilà une délibération qui va enfoncer le clou s'agissant de notre volonté de réaliser ces travaux.

Il s'agit de faire évoluer le marché, à la marge.

Après la délibération qui a été votée le 15 juillet 2013 et les réflexions qui ont été menées depuis, là où il y avait un coût prévisionnel de 4 millions d'euros H.T. valeur juillet 2012, il est proposé aujourd'hui de rajouter une mission complémentaire pour une étude sur la scène et l'aménagement scénique de cet équipement afin de pouvoir accueillir le plus grand nombre de manifestations qu'elles soient associatives ou en régie de la Ville, avec un approfondissement de l'aspect scénographique des études pour permettre l'accueil de spectacles et de concerts dans cette salle et éviter qu'il y ait un va-et-vient et le montage / démontage d'équipements « éphémères ».

M. LE MAIRE. -

Vous omettez l'essentiel, Monsieur l'Adjoint, c'est que c'est un avenant de 11.600,00 euros. Il faut quand même le dire.

Mme DELAUNAY

MME DELAUNAY. -

Monsieur le Maire, premier regret : noter que la salle des fêtes du Grand Parc fait partie et est peut-être d'ailleurs le plus emblématique des investissements sans cesse reportés quand il s'agit de services publics de proximité.

La salle des fêtes du Grand Parc depuis 24 ans demeure close, en particulier depuis les 20 années de votre mandature.

Ce n'est pas faute d'y avoir travaillé, et tout d'abord d'avoir vu le travail des associations et des habitants du Grand Parc.

Le travail aussi de l'élue de territoire que j'ai été, puisque après 20 années de fermeture nous avons été au Conseil Général jusqu'à vous proposer d'acheter cet équipement, ce que vous avez écarté.

Je le regrette d'autant plus aujourd'hui car nous n'en serions sans doute pas là.

Il y a 4 ans les travaux ont été estimés à 4 millions d'euros. Ces travaux, 4 ans après, ne sont toujours pas entrepris et il y a fort à craindre qu'après avoir été l'arlésienne de votre mandature, la salle des fêtes du Grand Parc devienne la maison close de Bordeaux.

(Brouhaha)

MME DELAUNAY. -

Aujourd'hui nous ne voyons toujours rien venir si ce n'est un avenant de plus. Avant même qu'une pierre n'ait été posée, fût-elle celle de l'inauguration, nous voyons qu'il y a déjà un surcoût de 2,18%.

Soyons optimistes, ces surcoûts, j'y reviendrai, ne manqueront pas d'augmenter.

Je range aussi dans le même chapitre des travaux toujours repoussés le projet de multi-accueil du Grand Parc.

Vous vous souvenez, Monsieur le Maire, que ce projet de multi-accueil siège sur l'emplacement du collège Clithène dont j'avais souhaité que vous accordiez qu'il puisse être le lieu d'implantation du pôle social nord du Conseil Général de la Gironde. Vous l'avez repoussé également en disant : il y a urgence, nous avons besoin d'un deuxième multi-accueil. Il n'y a toujours de ce multi-accueil qu'un magnifique panneau « Ici votre mairie construit un établissement multi-accueil qui sera ouvert le 1^{er} janvier 2016. » Il va falloir vous dépêcher, car là non plus, point n'est apparue la moindre pierre, ni la moindre concrétisation de ce projet.

Malheureusement la liste de ces projets toujours repoussés serait longue. La piscine de Bordeaux Sud, la Maison des Danses de Ginko, tant d'autres.

Nous constatons avec regret qu'autant des projets à caractère de prestige, choisissons des termes positifs, voient le jour, sortent de terre, autant les projets de proximité dont des quartiers ont besoin depuis plusieurs décennies en l'occurrence, sont constamment retardés. La seule chose que nous en voyons ce sont les avenants.

M. LE MAIRE. -

M. ROBERT

M. ROBERT. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en écoutant Mme DELAUNAY je prends conscience de la difficulté qu'il y a parfois à être dans l'opposition. On critique, on critique, et quand la majorité municipale fait, que reste-t-il ? Il reste des regrets. Un discours nostalgique qui n'est absolument pas conforme à la réalité.

Continuez à tenir ce discours. Lorsque la salle sera ouverte il sera largement oublié, peut-être même avant, par les habitants.

Bien sûr que le projet est vivace. Nous menons réunions sur réunions, avec les habitants. Je reviens sur cette notion de la démocratie participative puisque les habitants sont membres du comité de pilotage. Avec Anne-Marie CAZALET nous travaillons activement.

Ce projet, je le répète, verra le jour comme les autres, et à ce moment-là vous essaieriez de venir sur la photo à l'inauguration.

M. LE MAIRE. -

Mme COLLET

MME COLLET. -

Monsieur le Maire, c'est pour rassurer Mme DELAUNAY qui pense qu'on se croise les bras au service Petite Enfance. Ce n'est vraiment pas le cas.

Les travaux de la fête du Grand Parc vont effectivement démarrer à la rentrée de septembre. Vous allez voir que c'est un très beau projet avec non seulement une crèche multi-accueil, mais aussi un centre de loisirs, mais aussi une crèche familiale. Donc vous allez être comblée.

Avec un peu de patience on arrive à tout ce qu'on a vraiment envie de faire.

M. LE MAIRE. -

Très bien. Je pourrais faire la liste ici de tous les équipements de proximité que nous avons réalisés dans les dernières années, que ce soit le gymnase Virginia à Caudéran, que ce soit la magnifique maison de quartier – ce n'est pas exactement son nom – au cœur du quartier Ginko, que ce soit l'école et la crèche Albert Thomas que nous allons inaugurer au mois de mai je pense, et ainsi de suite. La liste est longue... Le marché de Douves est en pleine restauration.

D'ailleurs ce qui me console c'est que personne n'est plus proche de moi lorsque je coupe le cordon d'inauguration que Mme DELAUNAY qui est toujours présente et qui frétille lorsque nous inaugurons.

Je m'apprêtais à lui donner rendez-vous pour la pose de la première pierre de la salle des fêtes du Grand Parc, mais s'agissant, si j'ai bien compris, d'une maison close, je retire mon invitation. Ça va de soi.

(Rires)

M. LE MAIRE. -

Nous l'inaugurerons séparément.

Mme DELAUNAY

MME DELAUNAY. -

Monsieur le Maire, tout d'abord il y a un déni de protocole républicain dans ce que vous venez de dire. Je reconnais que pendant 70 ans ma circonscription a été la circonscription du maire, une chasse gardée...

M. LE MAIRE. -

Ah ! Merci, Madame, de rappeler que vous m'avez battu. C'est votre titre de gloire. Mais sachez que j'ai surmonté cette défaite depuis longtemps.

MME DELAUNAY. -

J'en suis sûre, Monsieur le Maire. Ce n'était pas le sujet et ça ne méritait pas que vous m'interrompiez.

M. LE MAIRE. -

Je l'ai fait quand même parce que vous n'êtes pas avare d'interruptions, Madame.

MME DELAUNAY. -

Monsieur le Maire, en effet il est de protocole républicain que la députée dans son territoire se tienne à proximité du maire...

M. LE MAIRE. -

Votre proximité me réchauffe le cœur, Madame, et ça à chaque fois que vous êtes près de moi. Nous étions encore hier devant la Déportation, nous nous sommes mouillés ensemble. Voyez que ça ne m'a pas du tout refroidi.

Simplement je voulais rebondir sur la dénomination que vous avez utilisée. Il faudrait quand même de temps en temps mesurer votre vocabulaire, Madame. Qualifier la salle des fêtes de maison close, ça m'a choqué. C'est pour ça que je vous ai dit ça.

D'ailleurs, nous allons twitter là-dessus. Je vous y invite. Pour Mme DELAUNAY la salle des fêtes du Grand Parc est une maison close. Allez-y, tweetez !

MME DELAUNAY. -

Mme AJON l'a déjà fait, et moi-même. Elle a eu raison...

M. LE MAIRE. -

Bravo ! Je ne suis pas déçu.

MME DELAUNAY. -

Ce n'est en aucun cas un mot vulgaire, comme vous le savez.

Et je ne voudrais pas vous rappeler le terme avec lequel vous aviez nommé le député Gilles Savary.

M. LE MAIRE. -

Ah oui, mais rappelez-vous, Madame, que la justice m'a rendu justice, c'est le cas de le dire, en reconnaissant que ce n'était pas une diffamation.

Je l'avais traité de « connard », pour rappeler le souvenir à ceux qui l'avaient oublié, et la justice m'a blanchi. Voyez, c'est un souvenir que vous n'auriez pas dû évoquer.

MME DELAUNAY. -

Eh bien si, car...

M. LE MAIRE. -

Et non. Mais si ça l'a offensé, je retire, bien sûr. Même si je n'y suis pas obligé.

MME DELAUNAY. -

Je voulais d'autre part admirer que M. ROBERT se félicite qu'après 24 années un projet soit vivace bien que toujours en gestation. Je trouve que 24 années pour une gestation, M. ROBERT, c'est un peu long, dont 20 années de votre municipalité.

M. LE MAIRE. -

Eh bien écoutez, vous nous aviez dit la même chose sur la piscine il y a quelques années. Maintenant elle fonctionne très très bien.

Ça avance, ça avance. Mais vous, vous êtes une thaumaturge. Il suffit de claquer des doigts pour que tout se fasse. Moi je suis un besogneux. Je fais les choses les unes après les autres avec les moyens que j'ai. Il est vrai que l'Etat ne nous a pas diminué ses dotations, comme vous l'avez déclaré, ou en tout cas que ça n'a aucune incidence sur nos budgets.

Voyez qu'on a des approches un peu différentes de la réalité. Mais continuez à me dire qu'il faut dépenser plus en prélevant moins, votre crédibilité sera assurée.

M. FLORIAN. -

Monsieur le Maire, je voudrais préciser une chose. Je sais bien que Mme DELAUNAY nous reproche toujours de ne pas faire de première pierre... C'est vrai qu'elle a l'habitude. Dans les assemblées qu'elle a fréquentées on inaugure les plans, les maquettes, on faisait dix mille premières pierres, on inaugure le pot de peinture...

Nous, on ne procède pas comme ça. On est transparents. Quand il y a un peu de retard on l'annonce avant et on dit les choses.

En l'occurrence, moi le calendrier que je prends c'est celui de la décision qui a été votée dans cette instance, c'était au Conseil Municipal de juillet 2013 où une équipe a été désignée.

Au Budget 2015 nous avons inscrit une première somme sur ce projet. Certes, on peut regretter que, comme l'a dit Monsieur le Maire, eu égard au désengagement de l'Etat et à un certain nombre de projets qui ont dû être décalés de quelques mois, ça sera le cas sur ce dossier, mais je peux vous assurer que la durée des travaux est prévue pour 15 mois et que d'ici fin 2017 la salle des fêtes sera en ordre de marche.

M. LE MAIRE. -

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis plusieurs conseils, Monsieur le Maire, vous perdez vos nerfs...

(Rires)

M. ROUVEYRE. -

On entend : connard, incompetent, faux-cul, fou...

M. LE MAIRE. -

Faux-cul c'est vous. Pardon. Ce n'est pas moi...

M. ROUVEYRE. -

Non, non, faux-culisme...

M. LE MAIRE. -

Ah si, si. J'ai les tweets là. Allez voir !

M. ROUVEYRE. -

C'est votre adjoint aux finances qui l'a reconnu tout à l'heure...

M. LE MAIRE. -

Ce n'est pas moi, M. ROUVEYRE. Ne mentez pas. Voyez comment vous êtes. Vous mettez dans ma bouche des mots de Mme DELAUNAY. C'est une habileté vraiment qui ne trompe personne. Ce n'est pas vrai ce que vous dites.

M. ROUVEYRE. -

Tout à l'heure votre adjoint aux finances...

M. LE MAIRE. -

Ce n'est pas vrai. Je n'ai pas utilisé le mot de faux-cul. C'est Mme DELAUNAY qui m'a traité de faux-cul.

M. ROUVEYRE. -

Tout à l'heure votre adjoint...

M. LE MAIRE. -

Est-ce que c'est vrai, M. ROUVEYRE, ou pas ?

M. ROUVEYRE. -

Laissez-moi terminer...

M. LE MAIRE. -

Est-ce que c'est vrai ou pas ?

M. ROUVEYRE. -

Vous n'arrivez pas à garder vos nerfs. C'est incroyable...

M. LE MAIRE. -

Ne dites pas de contrevérités. Est-ce que c'est vrai, ou pas, M. ROUVEYRE ? Qui est-ce qui m'a traité de faux-cul ?

M. ROUVEYRE. -

Montrez-moi en quoi Michèle DELAUNAY vous a traité de faux-cul.

M. LE MAIRE. -

De faux-culisme. Je le retrouverai sur le tweet. Je vais vous l'envoyer dès que je l'aurai trouvé. D'ailleurs elle le revendique.

M. ROUVEYRE. -

Et c'est un terme dont Nicolas FLORIAN...

M. LE MAIRE. -

J'ai observé qu'en ce moment dans le groupe socialiste il y a un défaut de communication.

M. ROUVEYRE. -

Vous avez du mal à vous concentrer. C'est quand même incroyable.

C'est un terme dont Nicolas FLORIAN revendiquait la paternité.

M. LE MAIRE. -

Mais pas du tout ! C'est incroyable ! Comment peut-on déformer la réalité à ce point ?

M. ROUVEYRE. -

On reprendra, Monsieur le Maire, le PV de ces débats.

En tout cas reconnaissez tout de même que des élus, en parlant de Michèle DELAUNAY, qui frétille à vos côtés, c'est tout de même un propos d'une classe internationale...

M. LE MAIRE. -

M. ROUVEYRE, vraiment vous avez des leçons à me donner en la matière...

M. ROUVEYRE. -

Quand même, Monsieur le Maire, pour un candidat à la présidentielle ça la fout peut-être un peu mal...

M. LE MAIRE. -

Je vous en prie, Monsieur ROUVEYRE, ne me cherchez pas sur ce terrain-là vous ne me trouverez pas.

M. ROUVEYRE. -

Et pour essayer de faire en sorte d'avoir des propos un peu constructifs dans cette assemblée, peut-être que vous pourriez vous dispenser de ce genre d'adjectifs qualificatifs.

M. LE MAIRE. -

J'attends de vous des leçons de propos constructifs, M. ROUVEYRE. Vraiment là-dessus je pense que ça générera beaucoup de... comment dire... de plaisir à tous ceux qui vous écoutent de vous voir tenir des propos pareils.

En tout cas sur la salle des fêtes je demande votre vote. Je pense que tout le monde va voter ? A l'unanimité.

Je vous en remercie.

D-2015/206
Travaux de réaménagement de l'espace Saint-Michel.
Avenants aux marchés de travaux. Autorisation

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du réaménagement des espaces publics de l'espace Saint-Michel, la Ville de Bordeaux a lancé un appel d'offres en juin 2012, relancé partiellement pour les marchés de travaux infructueux fin janvier 2013, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par une équipe de maîtrise d'œuvre constituée de l'agence Obras Architectes, du bureau d'études ARCADIS et d'Horizons Paysages.

Par délibération n° D-2013/249 du 26 avril 2013, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux correspondants.

Les travaux ont démarré le 26 août 2013 pour une durée de 21 mois, selon le phasage mis au point.

Un premier avenant aux marchés de travaux, concernant des arrêts de chantier, des dispositifs provisoires de protection de certains trottoirs, des modifications techniques à apporter suite à la demande de la Communauté Urbaine de Bordeaux, futur gestionnaire de la voirie, ainsi que différentes adaptations résultant de demandes des concessionnaires et impliquant des prix nouveaux, a fait l'objet d'une première délibération D 2014/157 du conseil municipal le 24 février 2014.

Un deuxième avenant aux marchés de travaux, concernant pour l'essentiel la modification de la structure des aménagements autour du ginkgo et la modification des travaux autour de la flèche a été validé par la délibération n°D 2015/ 42 du conseil municipal le 26 janvier 2015.

L'avenant qui vous est soumis aujourd'hui concerne des travaux de bétonnage, de remblaiement, des adaptations du barriérage de chantier et leur mise en oeuvre, la réalisation de modifications diverses du projet, des travaux pour drainer les fosses d'arbres, des prix nouveaux relatifs aux ouvrages de fonte de voirie.

Lot 01 – Terrassements-VRD**Marché n° M 2013-190 – Société Atlantic Route**

Des renforts béton sont rendus nécessaires du fait de la présence de réseaux en affleurement, une ancienne cave menaçant de s'effondrer doit être comblée sous la place Duburg, la dalle du sanitaire doit être adaptée au nouveau modèle. Pour faciliter la circulation et la vie du quartier et pour coller aux nécessaires modifications du phasage, des adaptations et des linéaires supplémentaires de barrières sont rendus nécessaires au fil de l'avancement du chantier.

Le marché doit donc être modifié en conséquence :

	Montant en € HT
Montant de base	3 198 215,37
Montant de l'avenant n°1 (10,71 % du montant du marché initial)	342 533,19
Montant de l'avenant n°2 (3,87 %)	123 837,74
Montant du présent avenant (2,64 %)	84 420,17
Nouveau montant marché	3 749 006,47

Au global, dépassement de 17, 22% du montant initial du marché.

Lot 02 – Fourniture et pose pierre et pose mobiliers urbains**Marché n°M 2013-191 – Société COLAS**

Le revêtement et le calepinage sont à adapter pour coller aux aléas rencontrés pour l'aire de jeux de la place du Maucaillou, aux modifications du projet place du Maucaillou, rue des Menuts et place Duburg. Le raccordement aux voies existantes est à effectuer, ainsi que des emmarchements complémentaires. Une bordure en pierre de Calatorao doit être installée en pied du muret du jardin de la Basilique sur la place Duburg pour pallier le manque de fondation de cet ouvrage.

Des refus d'autorisations pour l'éclairage en façade et des ouvrages de concessionnaires réseaux obligent à terminer les revêtements des trottoirs a posteriori et à installer des ouvrages complémentaires. Des mises à niveau d'urgences non répertoriées par les concessionnaires sont également nécessaires. Des potelets et des fontes de voirie supplémentaires sont à prévoir.

Le transport des pavés grès de la place Duburg depuis le dépôt de la métropole où ils sont stockés, ainsi que leur nettoyage et leur tri sont à ajouter aux prestations prévues au marché.

Des essais supplémentaires sur les pierres sont menés pour vérifier régulièrement leur solidité.

De plus, une erreur matérielle préexistait sur le montant global des travaux depuis la signature du marché initial doit être rectifiée.

Extension de la Garantie de Parfait Achèvement : Cette prolongation de garantie est justifiée par le procédé d'entreprise proposé par Colas, qui sort des référentiels habituels en matière de voirie. La société COLAS propose de porter gracieusement cette garantie à trois ans.

Le marché doit donc être modifié en conséquence :

	Montant en € HT
Montant de base	6 835 118,45
Montant du premier avenant (0,77 % du marché initial)	52 674,12
Montant du deuxième avenant (1,4 %)	95 881,12 € HT
Montant du présent avenant (2,7%)	185 008,92
Rectification erreur matérielle (0,15 %)	-10525
Nouveau montant marché	7 158 157,61 € HT

Au global, dépassement de 4,72 % du montant initial du marché.

Lot 03 – Espaces Verts Arrosage

Marché n° M 2013-192 – Société Bouyrie de Bie

Pour remédier au problème de stagnation d'eau dans les fosses et sauver les arbres, il a été décidé de changer le mélange de terre.

Cela implique de nouveaux prix unitaires ou forfaitaires :

	Montant en € HT
Pour rappel Montant minimum marché à bons de commande	145 406,00
Montant de l'avenant précédent (2,98 % du montant initial du marché)	4334,98
Installation de chantier : Forfait pour mise en place de barrière de sécurité, protection des ouvrages autour des fosses, amenée et repli du matériel :	990,00 € HT

Fosse d'arbre par unité : Dépose et repose des ganivelles, dépose de l'arbre et mise en jauge, enlèvement et évacuation de la terre existante et replantation de l'arbre. Prix unitaire :	1 270,50 € HT
Apport de terre au m ³ : Apport d'un substrat spécifique plus drainant dans les fosses. Prix au m ³ :	• 82,65 € HT
Couche drainante : Mise en place d'une couche drainante en cailloux sur 20 cm d'épaisseur en fond de fosse. Prix unitaire :	318,00 € HT
Total présent avenant (12,96 % du montant initial du marché)	18 850,50 € HT

Au global, dépassement de **15,94%** du montant initial du marché.

Lot 06 – Fourniture de fontes de voirie
Marché n° M 2013-195 – Société Bernard Pagès

De nouveaux prix sont à intégrer pour permettre une gestion facilitée des ouvrages (achat de pièces détachées notamment).

Le marché doit donc être modifié en conséquence :

	Montant en € HT
Pour rappel Montant minimum marché à bons de commande	362 189,00
Prix nouveaux	
Vérin petit modèle (regard 50x50, L1c, L2c, L3c)	225,00 € HT/U
Béquille de sécurité petit modèle	100,00 € HT/U
Vérin grand modèle (regard 720x700, 1 000 x 1 000)	260,00 € HT/U
Béquille de sécurité grand modèle	€115,00 € HT/U
Canne de levage	125 € HT/U
Barreau sélecteur pour avaloir	149 € HT/U

Lot 10 – Fourniture et pose de matériels d'éclairage
Marché n° M 2013-197 – Société CEPECA CITEOS

Des modifications du projet impactent le local technique de la flèche.

D'autres modifications sont rendues indispensables du fait des refus d'autorisation de certains propriétaires.

La reprise de l'éclairage de la Mise en valeur de la Basilique place Duburg est également à intégrer aux travaux.

Le marché doit donc être modifié en conséquence :

	Montant en € HT
Montant de base	367 276, 00
Montant de l'avenant précédent (3,13 % du montant du marché initial)	11 506,50
Montant du présent avenant (3,73 %)	13 705,20
Nouveau montant marché	392 487,7

Au global, dépassement de 6,86 % du montant initial du marché.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer les avenants précités correspondants aux marchés en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, fonction 824 – compte 2318

ADOpte A LA MAJORITE

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

ABSTENTION DU GROUPE ECOLOGISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE FRONT NATIONAL

M. FLORIAN. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne vais peut-être pas énumérer l'ensemble des variantes qui ont été mises en œuvre dans le cadre des différents lots sur les travaux de l'espace Saint-Michel qui maintenant arrivent pratiquement à leur terme.

Je rappellerai que cette opération est cofinancée par Bordeaux Métropole et par la Ville. C'est la Ville qui en a assuré la conduite.

Il y a eu un certain nombre d'aléas depuis le début de ces travaux en août 2013. Cela a nécessité tout au long de cette opération un certain nombre d'avenants qui vont du terrassement à la fourniture et à la pose du mobilier urbain, tout ce qui touche à l'arrosage des espaces verts, à la fourniture de fontes de voirie, et aussi à la fourniture et à la pose de matériels d'éclairage.

C'est un chantier très très lourd qui effectivement a demandé des avenants réguliers, mais on arrive au bout et à priori les riverains et les usagers de cet espace sont ravis du résultat.

M. LE MAIRE. -

M. GUENRO

M. GUENRO. -

Monsieur le Maire, chers collègues, les travaux de réaménagement de l'espace Saint Michel posent la question du rapport entre le maître d'ouvrage Mairie de Bordeaux et les maîtres d'œuvre que sont le bureau d'études, les architectes et le paysagiste.

Au cœur de cette relation : la question des usages et leur articulation avec le projet architectural. Entre place à regarder et place à vivre, de quelle manière les besoins des habitants ont-ils été pris en compte ? Comment les expériences passées sont-elles intégrées pour ne pas reproduire des erreurs corrigées ailleurs ?

Je ne porterai pas de jugement sur l'omniprésence du gris, mais j'estime qu'en termes d'usage l'aménagement de la place Saint Michel reproduit des erreurs corrigées ailleurs, qui auraient aisément pu être évitées.

Je prendrai un seul exemple : le stationnement. Le choix a été fait de ne pas faire de marquage au sol sur les places de manutention et sur les places réservées aux personnes à mobilité réduite, une discrète plaque métallique qui se confond avec le dallage étant censée dissuader les automobilistes indésirables.

Ce choix a été réalisé contre l'avis des techniciens de la Métropole.

Or, l'absence de marquage au sol a toujours été un échec en termes d'usage. D'une part ces places seront souvent squattées, d'autre part il sera très difficile à la police de verbaliser.

Partout où l'expérience a été tentée, sur les quais rive gauche notamment, les services de signalisation ont fait marche arrière et ont fini par réaliser un marquage au sol tout simplement parce que c'était ingérable.

Alors pourquoi pas à Saint Michel ?

Qui est choqué aujourd'hui par un marquage au sol place Jean-Jaurès ? Qui trouve que ça dénature les façades 18^{ème} ? Personne.

Je regrette vivement que l'observation de l'existant n'ait pas permis d'obtenir un compromis entre esthétique et usage quotidien du stationnement à Saint Michel ; à réfléchir à l'avenir dans les rapports complexes entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre.

M. LE MAIRE. -

M. COLOMBIER

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'archéologie préventive a découvert qu'à l'emplacement de l'ancienne place Saint Michel se trouvait un cimetière médiéval. Force est de constater qu'il en est un également pour les deniers publics dans ce dossier.

A l'image de la Flèche de l'église Saint Michel, les dépenses engagées pour le réaménagement de cette place atteignent des sommets : 15 millions d'euros dont 40% financés par Bordeaux, tout comme d'ailleurs la durée des travaux débutés il y a maintenant presque 2 ans et qui devraient s'achever dès le mois prochain.

Nous sommes évidemment favorables à la mise en valeur du patrimoine de notre cité, surtout majeur en matière touristique, mais aussi en tant que cadre de vie de nos concitoyens dans ce quartier. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons voté les précédents avenants.

Mais désormais les limites du bon sens paraissent franchies.

Je rappellerai le montant du présent avenant concernant les lots 1, 2, 3, 6, qui représente une somme totale de 300.000 euros.

Pour rappel, certains lots, à l'image du lot n° 1, subissent un dépassement de presque 18%, soit plus de 555.000 euros.

Sur l'ensemble des lots concernés par l'avenant d'aujourd'hui, le dépassement fait apparaître un surcoût de presque 940.000 euros par rapport aux marchés initiaux, soit presque 10% de l'estimation totale initiale des travaux chiffrée à 10.340.000 euros, valeur juin 2012.

Certains dépassements parfois onéreux n'auraient-ils pas pu être évités si l'ensemble des paramètres avaient été pris en compte ? On vous l'a déjà dit, on a parfois l'impression que certains aléas découverts au fur et à mesure des travaux auraient pu être anticipés par les équipes d'architectes ou d'urbanistes et d'ingénieurs.

Exemple. Dans le lot n° 2 on découvre a posteriori le manque de fondation de certains ouvrages de la basilique ce qui nécessite des surcoûts.

Par ailleurs, que dire du refus d'autorisation pour l'éclairage en façade qui entraîne l'installation d'ouvrages complémentaires. Ceci n'aurait-il pas pu être anticipé ?

Idem pour le lot n° 10 où l'on apprend que suite à l'opposition de certains propriétaires, des adaptations sont indispensables pour terminer les travaux d'éclairage. Des informations préalables auprès des intéressés n'ont-elles pas été prises ?

Ils nous semble que certains paramètres prévisibles ont été négligés. Mais ces négligences ont un coût. Ce sont les contribuables bordelais métropolitains qui en paient la facture.

Aussi, bien qu'ayant voté les précédents dossiers, nous voterons, sur le principe, contre cette liste de surcoûts que nous risquons de voir s'allonger lors de prochains Conseils. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

M. FLORIAN

M. FLORIAN. -

On peut toujours regretter a posteriori l'évolution des prix d'un aménagement.

Je rappellerai quand même, M. COLOMBIER, qu'il ne s'agit pas simplement de l'aménagement de la place autour de l'église Saint Michel. C'est plus vaste : 4 ou 5 rues sont concernées, c'est un espace public plus large, avec un lieu de vie beaucoup plus large que le simple parvis.

Donc il ne faut pas réduire ça à un simple lieu de quelques mètres carrés. C'est une véritable opération urbaine qui allie espace public et usage avec des habitants, des commerçants sédentaires et non sédentaires, et un véritable lieu de vie.

Il n'en demeure pas moins qu'effectivement on peut toujours tous regretter, je ne vais pas vous dire le contraire, quand des dépassements sont pris. Sauf que là, en l'occurrence ce sont de véritables aléas. Ce n'est pas par coquetterie du maître d'ouvrage, à la limite de la Ville, qu'on a fait évoluer le projet. Il y a eu de vrais aléas sur les fondations, sur un certain nombre d'études de sol qui ont nécessité des surcoûts.

Ça ne va peut-être pas vous rassurer, mais enfin c'est vrai que l'ambiance budgétaire étant ce qu'elle est on devra être de plus en plus vigilants sur le contrôle des prix. On en a tous conscience. Sauf que sur un certain projet il y a cet aléa qui fait qu'on est obligé d'assumer une avancée de chantier. On alors on bloque tout. C'est comme quand vous avez des fouilles qui bloquent le chantier pendant 6 mois, ou que vous découvrez que les fondations ne sont pas celles que vous pensiez au départ.

Donc certes, il y a eu des avenants passés pour une majoration des coûts, mais au final c'est quand même un très bel espace qui est aménagé.

M. LE MAIRE. -

Mme DELAUNAY

MME DELAUNAY. -

Monsieur le Maire, je vais poursuivre ce que vient de dire M. FLORIAN, si vous en êtes d'accord, par les interventions que je veux avoir à propos du Palais des Sports puisque nous sommes pleinement dans ce sujet.

M. LE MAIRE. -

Attendez. On n'y est pas encore. C'est la délibération suivante.

MME DELAUNAY. -

C'était simplement parce que j'allais parler des surcoûts.

M. LE MAIRE. -

Allez-y si vous voulez, mais vous ne préférez pas qu'on vote ça et que vous continuiez sur le Palais des Sports ?

MME DELAUNAY. -

Entendu. C'est pour ça que je vous demandais éventuellement votre label.

M. LE MAIRE. -

On va revenir sur le Palais des Sports.

Sur ce dossier, je regrette, bien sûr, toujours les dépassements de devis. Ils ont des justifications parfois difficiles à combattre. Je note par exemple que tous les plans qui nous avaient été communiqués sur l'implantation des réseaux sociaux sous la place Saint Michel étaient inexacts...

INTERVENANT. -

(Hors micro)

M. LE MAIRE. -

Ah non, pas les réseaux sociaux. C'est parce que j'ai l'œil sur les réseaux sociaux. C'est pour ça. Je vais y revenir.

... les plans sur l'implantation des réseaux – point - dans le sous-sol étaient tout à fait inexacts. Il a fallu reprendre par exemple complètement l'implantation de tous les bacs enterrés. Ce sont des aléas de chantiers regrettables, je le répète. Le maître d'ouvrage doit faire preuve de la plus grande vigilance, mais c'est ainsi.

En tout cas l'aménagement de la place Saint Michel, je ne partage absolument pas ce qui a été dit par M. GUENRO, est magnifique. Il est apprécié comme tel par tous ceux qui fréquentent la place, les commerçants qui ont beaucoup souffert mais qui aujourd'hui bénéficient de terrasses et d'aménagements

qui vont permettre de retrouver leurs chiffres d'affaires antérieurs et bien au-delà, et également par tous les visiteurs qui considèrent que cette place est une des plus belles de Bordeaux.

On aurait pu aussi considérer que l'aménagement de la place Pey-Berland était coûteux, que l'aménagement des quais était coûteux, et ainsi de suite. On voit bien les retombées économiques extraordinaires que la Ville en a tiré en reprenant une attractivité économique hors du commun.

Qui vote contre la 206 ? Le groupe Front National.

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Juste une petite citation avant de vous donner la parole, Madame DELAUNAY. Dans votre blog du 15 avril intitulé : « Bordeaux une hausse d'impôts ni justifiée ni juste », vous écrivez :

« Ainsi en élargissant la pression fiscale sur les Bordelais, le maire de la troisième ville de France – je me suis reconnu – où les impôts sont les plus élevés fait le choix du 'faux-culisme' par l'usage d'un faux prétexte et de mauvais calculs. »

« Faux-culisme » c'est un néologisme construit sur faux-cul. Donc je n'étais pas très au-delà de la vérité quand j'ai dit que j'ai été traité de faux-cul.

Je vous rassure, ça ne m'a fait ni chaud ni froid, mais je voulais simplement le rappeler.

Mme DELAUNAY

MME DELAUNAY. -

Permettez-moi de dire, Monsieur le Maire que je vous remercie, parce que j'allais moi-même mettre en ligne ce billet de blog où je ne vous ai pas traité de faux-cul. J'ai trop de respect...

(Rires)

M. LE MAIRE. -

De pratiquant du « faux-culisme »... je reconnais que la nuance est subtile.

MME DELAUNAY. -

Non, non. Vous avez lu la phrase en entier. Le respect que je dois à votre fonction et à votre personne m'a invitée à un détour, je le reconnais, en disant que la justification que vous aviez utilisée pour les hausses d'impôts n'était pas loyale.

Ce n'était pas beaucoup plus gentil de le dire sous cette forme, mais nous avons pu démontrer que la diminution des dotations de l'Etat, même si elle était totalement reportée sur les impôts, ne justifierait pas une hausse de plus de 2%, et même probablement 1,5. C'était une démonstration.

M. LE MAIRE. -

Très bien. Je vous remercie. De toute façon l'incident est clos. Je constate simplement que je n'ai pas raconté d'histoire. C'est tout.

Je vais demander à M. FLORIAN de présenter le dossier suivant.

**Travaux de réaménagement de
l'espace Saint-Michel _ Avenant n°3
aux marchés de travaux _
ANNEXE**

Lot 01 – Terrassements-VRD
Marché n° M 2013-190 – Société Atlantic Route

A) Modification de projet

A1) Rue des Faures

A l'endroit où se situent les raccordements des riverains (pénétration dans les bâtiments), la présence de réseaux de certains concessionnaires (Téléphone, assainissement) empêche la mise en place des pavés (épaisseur de 14 centimètres) du fait de leur niveau. Il est indispensable de réaliser un renfort béton au-dessus de ces réseaux pour permettre la mise en place de pavés de dix centimètres d'épaisseur, tout en protégeant les réseaux du risque de détérioration.

Travaux en plus-value : + 6 223,04 € HT

Montant total : + 6 223,04 € HT

A2) Place Duburg – cave existante

Suite aux démolitions des revêtements de la place, une ancienne cave non remblayée a été découverte (en limite du jardin de la Basilique et de la place Duburg). Le Bureau de Contrôle, dépêché sur place, a préconisé le nettoyage du fond de cette cave (remblai vaseux) puis le comblement en grave ciment de la partie située sous la place.

Travaux en plus-value : + 6 412,45 € HT

Montant total : + 6 412,45 € HT

A3) Place du Maucaillou / Rue des Menuts

Dans le planning de l'opération, il est prévu de réaliser les travaux de la place Maucaillou, de la rue des Menuts et de la rue Clare en une seule phase de travaux. Lors la consultation du Service Départemental d'Incendie et de Secours à l'occasion des demandes d'arrêtés de voirie, celui-ci a demandé de ne pas fermer la rue des Menuts côté place du Maucaillou tant que le carrefour Menuts/Rue des Faures/ Victor Hugo n'est pas réouvert et de fermer le moins longtemps possible les rues des Menuts et Permentade. Cette demande a pour but de permettre l'intervention éventuelle des secours dans des conditions optimales. En conséquence, cette phase de projet doit être scindée en deux phases.

Cette modification a pour répercussion le déplacement de la clôture de chantier, la réalisation de la structure de chaussée et des essais de déflexion correspondants en deux fois (impliquant deux déplacements et les coûts des matériels multipliés).

Travaux en plus-value : + 16 033,49 € HT

Montant total : + 16 033,49 € HT

Montant Total partie A : + 28 668,98 € HT

B) Intervention pour déplacement de clôtures de chantier

Pour permettre la circulation et les livraisons des commerces dans le quartier Saint-Michel pour les fêtes lors de la trêve des confiseurs et pour permettre le déroulement de festivités ou encore le maintien des visites de la flèche, il a été demandé à l'entreprise de modifier l'emplacement des clôtures de chantier.

B1 -Fêtes de Noël / Jour de l'an – Rue Clare 3 983,72 € HT

B2 -Clôture de chantier pour accès à la flèche 8 523,45 € HT

B3 -Modification barriérage rue des Allamandiers pour le marathon de Bordeaux 4 301,44 € HT

B4 -Clôture rue Gaspard Philippe pour réalisation de cette rue en 2 phases de travaux 3 922,62 € HT

Montant Total partie B : 20 731,23 €HT

C) Fourniture de clôtures de chantier supplémentaires

Pour permettre de desservir l'ensemble du quartier Saint-Michel pendant les travaux en conservant au maximum des voies de circulation, il faut modifier le phasage des travaux contractualisés. Les sites concernés par ces adaptations sont listés ci-dessous.

Phase 1 – Place Canteloup : Mise en place d'une voie provisoire entre la rue Gaspard Philippe et la rue Camille Sauvageau

Phase 2 – Rue Gaspard Philippe : Réalisation de la phase en 2 sous-phases (demi- chaussée) pour laisser 1 voie de circulation (rue Gaspard Philippe)

Phase 6/7 – Place du Maucaillou : Demande du Service d'Incendie et de Secours de ne pas bloquer en même temps l'accès rue des Menuts côté Victor Hugo et place du Maucaillou

Phase 8 – Place Duburg : Suite à la mise à disposition de l'ensemble de la place pour le marché, une zone de stockage tampon sur la place et une sur le quai des Salinières sont rendues nécessaires, notamment pour stocker les pavés. .

Montant Total partie C : 32 539,30€HT

D) Sanitaire place Duburg

Suite à la visite sur site du nouvel exploitant retenu par la Ville pour l'implantation des sanitaires publics, le niveau de la dalle destinée à accueillir le futur sanitaire doit être modifié car la conception d'ensemble du mobilier ne prévoit pas de possibilité de réajustement de celui-ci par rapport à l'aménagement. De plus, il est nécessaire d'ajouter une prise de terre et un regard visitable.

Montant Total partie D : 2480,66 €HT

E) Récapitulatif

A) Modification de projet	28 668,98 €HT
B) Interventions pour déplacements de clôtures de chantier	20 731,23 €HT
C) Fournitures de clôtures de chantier supplémentaires	32 539,30 €HT
D) Adaptation sanitaire	2480,66 €HT

TOTAL : 84 420,17€HT

Lot 02 – Fourniture et pose pierre et pose mobiliers urbains
Marché n°M 2013-191 – Société COLAS

A) 2/ Modification de projet-Revêtement

A1) Aire de Jeux place du Maucaillou

Suite à la découverte d'une chambre de tirage de France Télécoms dans l'emprise des futures fosses d'arbres le long de l'aire de jeux place du Maucaillou, à la mise en place du tri sélectif déplacé de la rue Gaspard Philippe et à la suppression du sanitaire, le projet d'aménagement autour de l'aire de jeux a dû être modifié (pavés, clôture, fosse d'arbre).

Travaux en moins-value :	- 2 477,00 €HT
Travaux en plus-value :	+ 18 871,30 € HT
Montant total :	+ 16 394,30 €HT

A2) Rue Clare

Deux aires de manutention sont demandées depuis la validation du projet pour permettre à certains commerces d'être en conformité avec la réglementation sanitaire.

De plus, les bordures doivent être adaptées à la jonction avec la place des Capucins pour gérer l'écoulement des eaux et les pentes.

Une modification de la limite entre les pavés d'une épaisseur 16 centimètres rue Clare et 14 centimètres de la place du Maucaillou, liée à l'ajustement avec le calepinage des trames du projet, entraîne plus de pavés de 16 centimètres d'épaisseur que prévu.

Travaux en moins-value :	- 99 024,81 € HT
Travaux en plus-value :	+ 104 123,10 € HT
Montant total :	+ 5 098,29 €HT

A3) Place Duburg

Cet espace est concerné par la modification de l'aménagement pour mise en place de la station VCUB, prévue initialement place Meynard, la mise en place de la troisième borne enterrée de tri sélectif positionnée au départ rue Camille Sauvageau, du sanitaire prévu rue Camille Sauvageau et de la suppression de trame de pavés en granit noir, car les découpes auraient été rendues trop complexes. .

Travaux en moins-value :	- 14 095,04 € HT
Travaux en plus-value :	+ 13 031,57 € HT
Montant total :	-1 063,47 €HT

A4) Modification rue des Menuts

Suite à la demande de création d'une dépression charretière pour permettre l'accès à un futur garage, un rampant doit être créé au niveau du trottoir et une place de stationnement est à supprimer.

Travaux en moins-value :	- 8 637,85 € HT
Travaux en plus-value :	+ 5 651,97 € HT
Montant total :	- 2 985,88 €HT

Montant Total partie A - Revêtement : + 17 443,24 €HT

B) Modification du projet/Bordures

B1) Création de bordures d'angle

Pour avoir un angle de bordure plus solide au niveau des carrefours, il est demandé à l'entreprise de créer cet angle en 1 seul élément.

Travaux en moins-value :	- 769,60 € HT
Travaux en plus-value :	+ 2 429,60 € HT
Montant total :	+ 1 660,00 € HT

B2) Modification des bordures derrière bouche d'égouts et rampant

Pour permettre la mise en place des avaloirs de bouches d'égouts, il faut adapter le profil de la bordure et créer un élément spécifique.

Au niveau des traversées pour les Personnes à Mobilité Réduite, du futur accès au garage situé place du Maucaillou et des seuils des immeubles riverains, la longueur des rampants est à modifier pour adoucir les pentes.

Travaux en plus-value :	+ 9 170,38 € HT
Montant total :	+ 9 170,38 € HT

B3) Bordures pour 'contrôle d'accès' place du Maucaillou

Suite à la demande du Service de la Mairie de modifier le contrôle d'accès côté place du Maucaillou (une entrée et une sortie séparées), un îlot central est indispensable pour mettre en place les équipements correspondants (totem plus feux). Cet îlot est prévu en bordures de Comblanchien spécifiques, complétées de bandes de vigilance en fonte, identiques à celles situées à l'avant des potelets.

Travaux en plus-value :	+ 2 350,56 € HT
Montant total :	+ 2 350,56 € HT

B4) Modification des bordures au carrefour Maubec / Menuts

Cette prestation concerne l'adaptation des raccordements avec le projet et les trottoirs existants.

Travaux en moins-value :	- 5 210,10 € HT
Travaux en plus-value :	+ 4 657,45 € HT
Montant total :	- 552,65 € HT

B5) Bordure Tri sélectif

Cela concerne la mise en place d'une bordure autour du tri sélectif place Duburg, comme précédemment sur les autres ouvrages équivalents.

Travaux en plus-value :	+ 3 279,10 € HT
Montant total :	+ 3 279,10 € HT

Montant Total partie B 'Bordures' : + 15 907,39 € HT

C) Emmarchements

Suite à la reprise des trottoirs et au reprofilage complet du nivellement pour respecter l'accessibilité aux handicapés (inférieur à 4 % et le devers de 2 %), les accès à certains commerces ou à des immeubles riverains ont après nos travaux des emmarchements d'une hauteur supérieure à 19 centimètres. Pour avoir une hauteur de marche qui permette un accès normal, il est nécessaire de réaliser un emmarchement complémentaire pour l'accès à quatre immeubles.

Montant Total partie C 'Emmarchement' : + 21 057,60 € HT

D) Réfection de trottoirs

D1) Eclairage

Pour permettre de réaliser comme initialement prévu l'éclairage public sur l'ensemble du projet, des remontées de câbles sont prévues en pieds d'immeubles pour alimenter les lanternes qui doivent être installées sur les façades. Pour réaliser les travaux des trottoirs dans les délais, il a été décidé de laisser les fourreaux en attente en pieds d'immeubles et de ne pas réaliser les revêtements en cales autour de celles-ci, car de nombreuses autorisations des propriétaires tardent à nous parvenir. De ce fait, la finition des trottoirs autour de ces attentes ne peut avoir lieu qu'après avoir obtenu l'ensemble des autorisations.

Travaux en plus-value : + 12 446,50 € HT
Montant total : + 12 446,50 € HT

D2) Réseau France télécoms

Le déplacement ou l'adaptation de chambres de tirage existantes de France Télécoms situées dans les bordures de trottoir, ne peut être réalisé qu'après la pose des nouvelles bordures. Compte tenu des délais d'intervention de France Télécoms, ces travaux ne peuvent s'effectuer qu'après avoir terminé les cales de trottoir. Cela implique ensuite la reprise des bordures et des cales.

Travaux en plus-value : + 12 072,50 € HT
Montant total : + 12 072,50 € HT

Montant total partie D 'Réfection trottoir' : + 24 519,00 € HT

E) Mobilier urbain

E1) Projet

Suite à la modification de l'aménagement (tri sélectif, sanisette, aire de jeux) et les demandes émises lors des réunions 'Riverains – Commerçants, le nombre de mobiliers à installer a été modifié par rapport au marché initial, en particulier le nombre de potelets.

Travaux en moins-value : - 943,00 € HT (banquette, banc, corbeille, arceau vélo)

Travaux en plus-value : + 16 140,00 € HT (pose de 149 potelets supplémentaires)

Montant total : + 15 197,00 € HT

E2) Option Potelets

Suite à la demande d'équiper certains trottoirs avec des potelets pour éviter aux véhicules de stationner sur ceux-ci, il a été acté de réaliser la version basse (125 potelets supplémentaires) qui correspond à l'équipement des trottoirs d'une hauteur inférieure ou égale à 10 centimètres. Ces travaux seront réalisés en dehors des zones de chantier, ce qui oblige à prévoir un balisage spécifique lors de l'intervention.

Travaux en plus-value : + 13 127,00 € HT
Montant total : + 13 127,00 € HT

Montant total partie E 'mobilier urbain' : + 28 324,00 € HT

F) Serrurerie

Suite à la modification de l'aménagement du projet (tri sélectif, sanisette, aire de jeux, marché, stationnement, aire de livraison), le nombre d'éléments en fonte encastrés dans le sol a été modifié (clous, bandes de guidage, vibrante, inserts de livraison).

Travaux en moins-value :	- 34 286,90 € HT
Travaux en plus-value :	+ 37 554,00 € HT
Montant total :	+ 3 267,10 €HT
Montant Total partie F 'Serrurerie' :	+ 3 267,10 €HT

G) Mise à niveau définitive d'urgences

Lors des travaux de démolition de voirie et trottoir, des regards d'assainissement et des chambres de tirage qui n'étaient pas répertoriés ont été découverts. Cela implique des mises à niveau des trappons concernés.

Travaux en moins-value :	- 18 518,00 € HT
Travaux en plus-value :	+ 30 001,20 € HT
Montant total :	+ 11 483,20 €HT
Montant Total partie G 'Emergences' :	+ 11 483,20 €HT

H) Transport des pavés grès

Dans le Marché du LOT n°01 'Terrassement / VRD', la dépose et la livraison des pavés existants aux dépôts de la Métropole sont prévus, le stockage n'étant pas possible sur le site, au vu du volume total de matériaux. Pour la place Duburg, l'aménagement prévoit la remise en place des pavés grès.

Dans le Marché du LOT n° 02 'Fourniture et pose de pierres', la pose des pavés est prévue, mais pas la récupération des pavés livrés au dépôt de la Métropole. L'entreprise du LOT n° 02 doit donc aller au fur et à mesure de l'avancement des travaux de la place Duburg chercher les pavés de réemploi stockés dans le dépôt de la Métropole, les trier et les nettoyer avant de les réutiliser. La prestation prévoit le criblage, le nettoyage et le transport.

Montant Total partie H 'Transport pavés' : + 30 842,64 €HT

I) Divers

11) Essais de compression

Selon l'article 5.7 du CCTP, si les essais de contrôle sont égaux ou supérieurs aux performances indiquées par l'entrepreneur sur la fiche technique jointe en annexe 1 (valeur \geq 145 MPA), les frais des essais sont à la charge du Maître d'Ouvrage.

Si les essais sont inférieurs aux performances indiquées par l'entrepreneur sur la fiche technique jointe en annexe 1, les frais des essais sont à la charge de l'entreprise.

En effet, deux essais relatifs aux pierres de Calatorao ont donné des résultats en-dessous de la valeur de 145 MPA exigée au CCTP. La valeur de 145 MPA avait été exigée dans le CCTP du marché pour garantir la qualité des pierres proposées.

Néanmoins, ces résultats (131,5 MPA et 140,9 MPA) sont bien au-dessus de la norme qui est de 110 MPA. C'est pourquoi nous ne procéderons pas à une refaction de prix concernant ces matériaux car ils sont entièrement satisfaisants.

De nombreux essais continuent d'être menés pour s'assurer jusqu'à la fin du chantier que les pavés présentent bien les caractéristiques techniques préconisées.

Nombre d'essais restant à mener :	5 (1 000,00 € HT par essai)
Montant total :	+ 5 000,00 €HT

12) Raccord sur rue existante

Suite à la modification du nivellement de la voirie de la rue des Faures demandée par la Métropole, pour éviter de baisser les niveaux des trottoirs, il faut modifier le projet au niveau des raccordements avec la rue Gensan et la rue Maubec.

Travaux en plus-value : + 2 190,00 € HT

Montant total : + 2 190,00 € HT

Montant total partie I 'Divers': + 7 190,00 € HT

J) Reprise réseau éclairage sous trottoir

Suite au refus des propriétaires de certains immeubles concernant la mise en place des éclairages sur leurs façades, il faut modifier le réseau d'éclairage dans ces zones (lanternes et boîtiers) ;

Les travaux prévoient les barrières de sécurité, la démolition du trottoir, la fourniture et pose d'une chambre L1T, la reprise du trottoir autour de cette chambre.

Montant total partie J 'Reprise réseau éclairage' : + 10 684,18 € HT

K) Fourniture et pose d'une bordure en pierre de Calatorao en pied du muret du jardin de la Basilique place Duburg

La fondation du muret du jardin de la Basilique au niveau de l'emmarchement existant (place Duburg) est apparente sur une longueur de 9 mètres de long. Cette fondation est constituée de pierres plus ou moins grosses et qui dépassent du muret.

Ces pierres ne peuvent être coupées car il existe un risque de déstabilisation de ce muret.

Pour assurer une finition harmonieuse de l'ensemble, il est prévu de réaliser un renfort en béton habillé de pierres de Calatorao, situé dans le prolongement de l'emmarchement existant le long de la rue des Faures.

Montant total partie K 'Bordure en Calatorao' : + 9 791,10 € HT

L) installation de chantier

Ce poste correspond à des modifications d'implantations au fur et à mesure des différentes modifications du projet, la réalisation des plans d'exécution modifiés correspondants et des DOE correspondants.

Montant total partie L 4 499,47 euros HT

L) Récapitulatif

A) Modification de projet 'Revêtement'	+ 17 443,24 € HT
B) Modification de projet Bordure	+ 15 907,39 € HT
C) Emmarchement	+ 21 057,60 € HT
D) Réfection trottoir	+ 24 519,00 € HT
E) Mobilier urbain	+ 28 324,00 € HT
F) Serrurerie	+ 3 267,10 € HT
G) Mise à niveau définitive d'urgences	+ 11 483,20 € HT
H) transport pavés grès	+ 30 842,64 € HT
I) Divers	+ 7 190,00 € HT
J) Reprise Réseau éclairage sous trottoir	+ 10 684,18 € HT
K) Bordure en Calatarao	+ 9 791,10 € HT

379

L) Installation de chantier

+ 4 499.47 euros HT

TOTAL :

185 008.92 euros HT

De plus, une erreur matérielle préexiste depuis la signature du marché initial. Le total général du marché, incluant les différentes tranches conditionnelles et options ne correspond pas à un total de 6835 118,45 €HT mais à un total de 6 824 593,45 €HT.

Il faut donc diminuer le marché de **10525 €HT**.

Extension de la Garantie de Parfait Achèvement :

L'entreprise COLAS met en œuvre sur ce chantier la pose des pavés selon un procédé d'entreprise qui lui est propre (avec un mortier contenant des élastomères).

Des aménagements ont déjà été réalisés dans d'autres collectivités selon ce procédé.

Le délai de garantie est modulable, et peut être étendu au-delà du délai d'un an en fonction du type d'ouvrage ou des prestations réalisées. Il s'agit, sans préjudice de la garantie décennale, de prolonger la Garantie de Parfait Achèvement pour prévenir d'éventuels désordres structurels sur l'ouvrage qui se traduiraient notamment par des fissures sur cet ouvrage.

Cette prolongation de garantie est justifiée par le procédé d'entreprise proposé par Colas, qui sort des référentiels habituels en matière de voirie.

La société COLAS propose de porter gracieusement cette garantie à trois ans. L'avenant au marché de travaux sera donc modifié pour intégrer cette proposition.

De plus, les agents futurs gestionnaires de la Métropole et de la Ville bénéficieront d'une séance de formation par la société COLAS, afin de garantir que leurs futures interventions soient effectuées selon les règles relatives à ce procédé.

Lot 03 – Espaces Verts Arrosage

Marché n° M 2013-192 – Société Bouyrie de Bie

Suite aux intempéries des mois de décembre 2014 à février 2015, il a été constaté que sur cinq fosses d'arbres (place Canteloup, Basilique) de l'eau stagnait en surface et ne s'évacuait pas, même lors de périodes moins pluvieuses,

Des drains verticaux ont alors été installés pour permettre l'évacuation de cette eau. Contre toute attente, cette solution n'a pas apporté l'effet escompté (présence d'eau dans le drain en permanence). Pour remédier à ce problème et sauver les arbres, il a été décidé, en partenariat avec la Direction des Parcs, des Jardins et des Rives, de remplacer le mélange de terre initial par un mélange de terre plus drainant et d'ajouter en complément une couche drainante en cailloux en fond de la fosse. Cela s'effectuera hors zone de travaux donc un barriérage itinérant est indispensable.

Cela implique de nouveaux prix unitaires ou forfaitaires :

Prestation	Prix en € HT
Installation de chantier : Forfait pour mise en place de barrière de sécurité, protection des ouvrages autour des fosses, amenée et repli du matériel :	990,00 €HT
Fosse d'arbre par unité : Dépose et repose des ganivelles, dépose de l'arbre et mise en jauge, enlèvement	1 270,50 € HT

et évacuation de la terre existante et replantation de l'arbre. Prix unitaire :	
Apport de terre au m ³ : Apport d'un substrat spécifique plus drainant dans les fosses. Prix au m ³ :	• 82,65 € HT
Couche drainante : Mise en place d'une couche drainante en cailloux sur 20 cm d'épaisseur en fond de fosse. Prix unitaire :	318,00 €HT

Lot 06 – Fourniture de fontes de voirie
Marché n° M 2013-195 – Société Bernard Pagès

Nouveaux prix :

A) Accès tampons / trappes

Pour permettre des réparations rapides des tampons d'assainissement ou des trappes d'accès aux fosses compteurs assistés par vérin (remplissage avec pavés) il est indispensable de fournir des pièces détachées en préventif.

B) Fourniture d'une canne

Cette canne, créée spécialement, permettra presque sans effort, de lever le tampon à remplissage pour en faciliter la prise en main, la suite de l'ouverture s'opérant par l'assistance des vérins.

C) Fourniture et pose d'un barreau sélecteur

Ce barreau sélecteur permet d'éviter que des encombrants importants (bouteille, canette, etc.) tombent dans les bouches d'égoût et ne finissent par les obstruer, provoquant des inondations.

Cela génère des prix nouveaux pour chacun de ces éléments et de ces pièces détachées.

Pièces	Montant en € HT
Vérin petit modèle (regard 50x50, L1c, L2c, L3c)	225,00 €HT/U
Béquille de sécurité petit modèle	100,00 € HT/U
Vérin grand modèle (regard 720x700, 1 000 x 1 000)	260,00 €HT/U
Béquille de sécurité grand modèle	€115,00 € HT/U
Canne de levage	125 €HT/U
Barreau sélecteur pour avaloir	149 €HT/U

--	--

Lot 10 – Fourniture et pose de matériels d'éclairage
Marché n° M 2013-197 – Société CEPECA CITEOS

A°) Modification de projet

A1) Local technique électrique dans la flèche

Suite à la réalisation des nouvelles armoires électriques (bornes marché et éclairage public) et de l'armoire tarif jaune, les nouveaux câbles ne peuvent pas tous passer dans les caniveaux techniques existants. Ils sont donc posés au sol. Pour assurer leur protection ainsi que celle des agents intervenant dans ce local, il faut créer un plancher technique.

Travaux en plus-value : + 3 153,80 € HT

Montant total : + 3 153,80 € HT

B) Modification suite aux refus d'autorisations de mettre des éclairages sur certaines façades

B1) Création d'une boîte étanche

Cela correspond à la création d'une boîte étanche dans une chambre L1T pour raccorder les réseaux éclairage public (place du Maucaillou).

Montant total : + 598,30 € HT

B2) Ajout de projecteurs

Suite au refus de mise en place de lanternes sur certaines façades, ces projecteurs de type focal 150 Watts sont à positionner sur d'autres immeubles, pour complément d'éclairage et ainsi garantir un éclairage réglementaire du domaine public

Montant total : + 7 831,80 € HT

Montant Total partie B : + 8 430,10 € HT

C) Eclairage de Mise en valeur de la Basilique

Dans le projet, la reprise de l'éclairage de la Mise en valeur de la Basilique côté place Duburg n'a pas été intégrée. Pour remédier à cela, il est prévu de raccorder les installations existantes sur l'éclairage public en ajoutant un boîtier modulaire ELUM dans un coffret de façade (deux unités sont nécessaires).

Montant Total partie C : + 1 087,80 € HT

D) Remplacement de lanterne suite à du vandalisme

La lanterne du candélabre de style le plus proche du Ginkgo, à proximité de la rue des Faures, a été vandalisée par des inconnus. Une plainte a été déposée par la Ville. Compte tenu des dégâts, il est nécessaire de la changer intégralement.

Montant Total partie D : + 1 033,50 € HT

E) Récapitulatif

A) Modification de projet	+ 3 153,80 €HT
B) Modification suite aux refus d'autorisations de mettre des éclairages sur façade	+ 8 430,10 €HT
C) Eclairage de Mise en valeur de la Basilique	+ 1 087,80 €HT
D) Remplacement de lanternes suite vandalisme	+ 1 033,50 €HT
	<hr/>
TOTAL :	13 705,20 €HT

D-2015/207
Marché des Douves. Réhabilitation. Avenants aux marchés de travaux. Prolongation des délais. Autorisation

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° D-2013/696 du 18 novembre 2013 et D-2014/467 du 29 septembre 2014, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux et les avenants pour la réhabilitation du marché des Douves pour un montant total de 4 055 058,36 € HT.

Dans le cadre de ces travaux, certains ajustements sont nécessaires en raison des aléas techniques rencontrés sur le chantier.

Les marchés de travaux concernés par ces modifications doivent être adaptés en conséquence :

Lot n° 1 – Démolition – Gros œuvre – Charpente métallique
Marché n° 2013-321 - Groupement RONCAROLO/CASTEL ET FROMAGET/SUD FONDATION

- Reprise du réseau d'assainissement d'eau pluviale entre le marché des douves et l'ancien rempart
- Renforcement de la charpente métallique liée à des charges supplémentaires rapportées en toiture
- Mise en œuvre d'un revêtement bi-couche sur l'ensemble des espaces extérieurs entre le rempart et le marché des Douves

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	915 000,00	
Avenant n° 1	47 464,04	
Montant du présent avenant	53 999,98	
Nouveau montant du marché	1 016 464,02	+ 11,09

Lot n° 11 – COURANT FORT/COURANT FAIBLE -
Marché n° 2013-331 - Entreprise ETRILEC

- Suppression des prestations de sonorisation et vidéo
- Modification des commandes des stores et des verrières

	Montant en € HT	% variation
Montant initial du marché	321 647,00	
Avenant n° 1	- 16 634,00	
Montant du présent avenant	Sans incidence	
Nouveau montant du marché	305 013,00	- 5,17

Le montant de ces ajustements porte le montant global de l'opération à 4 109 058,34 € HT.

Ces aléas techniques impliquent une prolongation de délai d'un mois, non imputable à la maîtrise d'ouvrage, pour tous les marchés de travaux, et ne donnera pas lieu à une indemnité financière.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, suite à l'avis de la Commission d'Appel d'offres, à signer les avenants aux marchés précités, en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2015/208

Missions d'ingénierie et d'investigations géotechnique à destination de l'ensemble des services de la Ville et du CCAS de Bordeaux

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de groupement d'achats Ville/C.C.A.S. de Bordeaux et des objectifs fixés en vue de diminuer le budget global de ces marchés, un appel d'offres ouvert relatif à l'exécution de missions d'ingénierie et d'investigations géotechniques à destination de l'ensemble des services de la Ville et du CCAS de Bordeaux a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, au cours de sa séance en date du 8 avril 2015, a décidé d'attribuer le marché à la société GINGER CEBTP

Ce marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum sera conclu pour un an à compter de sa notification, reconductible tacitement trois fois selon les dispositions des articles 16 et 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société GINGER CEBTP, en application des articles 33, 57 à 59 et 77.I du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet aux budgets de l'exercice en cours :

Budget de la Mairie de Bordeaux : fonds propres - Rubrique 020 - article 2313.

Budget principal du CCAS de Bordeaux (M14) :

203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion

231 - Immobilisations corporelles en cours (2312/2313/2314)

Budgets annexes du CCAS de Bordeaux (M22) :

2031 - Frais d'études

231 - Immobilisations corporelles en cours (2312/2313/2314).

ADOpte A L'UNANIMITE

D-2015/209
Palais des Sports. Travaux de Réhabilitation. Avenants aux marchés de travaux. Autorisation

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° D-2013/697 du 18 novembre 2013 et D-2015/41 du 26 janvier 2015, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux et les avenants pour la réhabilitation du Palais des Sports pour un montant total de 4 342 794,95 €. HT.

La mise en liquidation judiciaire de l'entreprise Maestro, titulaire du lot n°1 Démolition/Gros Œuvre, ayant abouti à la résiliation de son marché nécessite une nouvelle répartition des tâches entre les différents corps d'état.

Les marchés de travaux concernés par ces modifications doivent être adaptés en conséquence :

Lot n° 02 – MENUISERIES EXTERIEURES

Marché n° 2013/436 - Entreprise LABASTERE

- Remplacement de 54 skydoms en toiture.

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	304 800,00	
Montant du présent avenant	42 120,00	
Nouveau montant du marché	346 920,00	+ 13 %

Lot n° 05 – PLATRERIE

Marché n° 2013/439 - Entreprise NAVELLIER

- Modification des gaines de désenfumage en Promat conformément à l'avis du bureau de contrôle.

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	118 472,73	
Montant du présent avenant	16 543,75	
Nouveau montant du marché	135 016,48	+ 14 %

Lot n° 07 – CARRELAGE - FAIENCE - SOL SOUPLE

Marché n° 2013/440 - Entreprise PLAMURSOL

- Fourniture et pose de 5 trappes carrelées dans les vestiaires et sanitaires.

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	69 253,69	
Montant du présent avenant	1 870,20	
Nouveau montant du marché	71 123,89	+ 2 %

Lot n° 09 – PEINTURE - REVETEMENT MURAUX - SIGNALÉTIQUE

Marché n° 2013/442 - Entreprise SOPREA

- Réalisation d'une résine de sol sur la coursive haute

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	221 340,44	
Montant du présent avenant	27 825,40	
Nouveau montant du marché	249 165,84	+ 12,57 %

Lot n° 12 – ELECTRICITE – COURANT FORT ET FAIBLE**Marché n° 2013/445 - Entreprise PASTORINO**

- Réalisation des réservations dans la maçonnerie pour encastrement des gaines

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	300 000,00	
Montant du présent avenant	1 280,00	
Nouveau montant du marché	301 280,00	+ 0,43 %

Lot n° 13 – chauffage - climatisation - ventilation - plomberie -**Marché n° 2013/446 - Entreprise SERCLIM**

- Travaux de maçonnerie divers
- Reprise de la gestion des installations de chantier

	Montant en € HT	% augmentation
Montant initial du marché	830 800,94	
Montant de l'avenant n°1	- 67 099,06	
Montant du présent avenant	338 142,96	
Nouveau montant du marché	1 101 844,84	+ 32,62 %

Le montant de ces ajustements porte le montant global de l'opération à 4 770 577,26 € HT.

En conséquence, et comme suite à l'avis de la Commission d'Appel d'offres, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités, en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. FLORIAN. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'avenants aux marchés de travaux pour le Palais des Sports. Vous aurez remarqué qu'on a retiré la pancarte, suite à votre demande...

M. LE MAIRE. -

Attendez, je crois qu'on est en train de sortir de l'ordre du jour. Cette délibération est retirée.

M. FLORIAN. -

Non, la 209 n'est pas retirée. C'est la 202 qui est retirée.

M. LE MAIRE. -

Excusez-moi. C'est la 202.

M. FLORIAN. -

Là il s'agit de recalculer les lots 2, 5, 7, 9, 12, 13, qui vont de travaux sur les menuiseries, sur les plâtreries, sur les peintures.

Bref, le total de tout ça est que l'on passe d'un marché qui était d'un montant de 4.342.000 valeur 2013 lors de la dernière séance de janvier 2015, à aujourd'hui un marché global de 4.770.000.

Tout ça s'explique par une évolution qui est notamment due au retrait malheureux, mais au retrait suite à la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise Maestro qui était titulaire du lot le plus important c'est-à-dire démolition et gros œuvre, ce qui du coup nous a mis dans l'embarras et a nécessité un certain nombre de recalages sur les autres lots.

On ne désespère pas, même si c'est la procédure qui le dira à terme, de pouvoir récupérer une moins-value de 300.000 euros pour les prestations qui n'auront pas été réalisées par l'entreprise Maestro.

M. LE MAIRE. -

Mme DELAUNAY cette fois-ci sur le Palais des Sports.

MME DELAUNAY. -

Monsieur le Maire, je fais le lien avec vos remarques précédentes. C'est vrai que les Bordelais qui sont les habitants de la troisième ville la plus imposée de France où vous vous êtes vous-même reconnu, sont en droit d'exiger une gestion rigoureuse et une maîtrise des coûts.

Or, Conseil Municipal après Conseil Municipal nous voyons pleuvoir les amendements. Aujourd'hui 5 amendements sont à l'ordre du jour pour 5 projets différents et une facture supplémentaire d'environ 785.000 euros pour les Bordelais.

C'est tellement devenu une habitude qu'il y a une sorte d'anesthésie dans ce Conseil et que nous laissons passer des amendements multiples et extraordinairement coûteux.

Surtout ces avenants, pardon, (*et non pas amendements*) viennent multiplier les estimations initiales - je sais que les estimations sont des estimations, mais elles doivent être rigoureuses ; il y a des équipes qui en sont chargées qui doivent être compétentes et elles-mêmes rigoureuses - de telle manière que nous en arrivons à nous demander si lorsqu'on nous présente un projet, pour qu'il soit voté d'un meilleur cœur on ne sous-estime pas de manière délibérée le montant prévisible des travaux.

Je ne prendrai que deux exemples dans une liste extrêmement longue et tout à fait démonstrative.

Premier exemple. La première estimation du coût des travaux du Palais des Sports en mai 2011 était de 2,5 millions d'euros, pour une estimation totale de l'opération : travaux maîtrise d'œuvre et missions annexes, de 3 millions d'euros.

Là aussi durant 4 années les avenants se sont succédés pour un coût total des travaux à ce jour de 4,8 millions, et un total de l'opération de 5,6 millions.

Par rapport à l'estimation initiale présentée à l'instance délibérante pour autoriser l'opération, le surcoût est d'environ 90% à la fois des travaux et de l'opération totale. Ça ne s'appelle presque plus un surcoût.

De même, c'est aussi caractéristique, la Cité des Civilisations du Vin. J'ai examiné avec beaucoup d'intérêt l'architecture présentée à M. Laurent Fabius. Cela ne me dédouane pas, comme l'a dit tout à l'heure Matthieu ROUYEYRE, d'une mathématique rigoureuse quand il s'agit des deniers publics.

L'estimation du coût des travaux en mai 2011 était de 29,7 millions d'euros, j'ai les chiffres exacts devant le nez, pour une estimation totale de l'opération de 38,5 millions d'euros.

Durant trois années là aussi les avenants se sont succédés pour un coût total de l'opération qui est à ce jour de plus de 48 millions d'euros, et un total pour la Ville de l'ensemble de l'opération suivant la méthode précédemment présentée, de 59,5 millions d'euros.

Ainsi, par rapport à l'estimation initiale présentée, pour autoriser l'opération le surcoût est d'environ 63% sur les travaux et 55% de l'opération initiale. Le surcoût que les Bordelais doivent donc à ce jour supporter est de 21 millions d'euros. 10 points, Monsieur le Maire, de fiscalité.

Si nous faisons un focus sur la scénographie prévue pour la CCV, l'estimation faite n'était que de 28% du coût annoncé à ce jour.

La liste est longue de ces dépassements : Archives municipales, Parc aux Angéliques, Muséum d'Histoire Naturelle, Colonne Rostrales, plusieurs groupes scolaires. Et la facture pour les Bordelais est accablante. Pour cela, j'ai utilisé le type de terme dont vous parliez tout à l'heure mais le sujet est trop sérieux pour le réutiliser, la facture pour les Bordelais est considérable. C'est cela qui aujourd'hui participe de cette hausse d'impôts dont vous vous déchargez sur ces mêmes Bordelais.

M. LE MAIRE. -

M. FLORIAN

M. FLORIAN. -

Oui... Je ne vais pas rouvrir le débat, mais enfin, c'est vrai que Mme DELAUNAY est une spécialiste des considérations fiscales...

MME DELAUNAY. -

C'est vrai.

M. FLORIAN. -

Dans toutes les assemblées qu'elle a pu fréquenter, là où à Bordeaux elle prend une posture d'opposante qu'on lui reconnaît qui vous explique qu'on pourrait faire mieux, partout ailleurs quand il y a des dépassements, je pense à l'ex Communauté Urbaine de Bordeaux quand Mme DELAUNAY siégeait et qu'on a eu des avenants successifs...

MME DELAUNAY. -

C'était il y a longtemps.

M. FLORIAN. -

Et oui parce que la dernière fois... (?) (mots inaudibles), vous avez démissionné de suite. Alors c'est sûr que comme ça vous n'avez pas eu à supporter les projets de mandature.

Mais dans toutes les assemblées que vous avez fréquentées vous avez voté des deux mains des dépassements de travaux, vos amis qui rigolent autour de vous, pareil, que ça soit les 100 millions de plus sur le tram / train, que ça soit sur l'Hôtel du Département, que dire de la Maison du Handicap en Gironde où on nous a fait acheter un immeuble pour s'apercevoir après qu'il était inaccessible... Voyez ! Le pompon... On achète un immeuble, on s'aperçoit après qu'il est inaccessible, pour en faire un autre ailleurs.

Donc si on devait comparer tous les dépassements, la balance serait assez équilibrée.

Par ailleurs, vous-même qui à l'Assemblée Nationale votez régulièrement des projets de lois rectificatifs de finances où on nous rajoute des impôts, du matraquage fiscal, ne venez pas donner des leçons ici localement. Vos propositions sont disproportionnées.

Par ailleurs, qui peut contester le fait qu'il y a eu des baisses de dotations ? Qui peut le faire ? Même des villes socialistes appliquent le discours qui est le nôtre, qui est de dire qu'on est obligé de passer par la fiscalité...

MME DELAUNAY. -

Ça n'a rien à voir avec ce que j'ai dit, Monsieur !

M. FLORIAN. -

Moi je ne vous coupe pas, Mme DELAUNAY. Vous qui avez toujours des leçons à donner en termes de comportement d'esprit républicain, sachez attendre que votre interlocuteur ait fini de s'exprimer. Donc vous n'avez pas de leçons à donner.

Et par ailleurs, je ne veux pas être cynique, mais enfin vous nous reprochez régulièrement de ne pas faire des équipements, mais quand on en fait c'est toujours trop cher, ou ça ne va jamais. Il faudrait savoir : ou on en fait assez, ou on n'en fait pas assez.

Moi j'en resterai sur une chose, je ne veux pas rouvrir le débat du passé, mais en mars 2014 il y a eu un projet qui était conduit par Monsieur le Maire de Bordeaux Alain JUPPE qui a recueilli une très large majorité d'adhésion de la population, et le projet que vous proposiez vous-même, avec vos amis, a recueilli moins de 25% des voix et des suffrages. L'histoire s'arrête là.

M. LE MAIRE. -

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Vous noterez, Monsieur le Maire, chers collègues, que pour certains d'entre-nous nous avons été élus à des élections et que jamais nous vous avons fait l'affront de vous rappeler nos scores et les vôtres, en tout cas pas pour argumenter dans cet hémicycle.

Vous avez été interrogé, Monsieur le Maire, sur des cas très précis. Michèle DELAUNAY vous a évoqué précisément des avenants à n'en plus finir, à des coûts exorbitants, et surtout très éloignés de ceux qui avaient été présentés aux élus pour les amener à décider si oui, ou non, on votait pour l'équipement.

Est-ce que vous êtes en capacité de nous dire si finalement ces dépassements sont la règle acceptée par la Ville ? Est-ce que, c'est une question de Michèle DELAUNAY, vous sous-estimez la plupart de ces travaux pour mieux les faire passer en Conseil Municipal ? Est-ce qu'il existe des audits internes pour savoir pourquoi tous ces problèmes sont répétés ?

C'est assez légitime qu'en Conseil Municipal de Bordeaux on se pose ces questions, et surtout il est assez légitime d'en attendre des réponses.

M. LE MAIRE. -

Les réponses sont disponibles dans tous les projets de délibérations qui vous sont communiqués et dans les précisions complémentaires qui peuvent être apportées en réponse à vos questions.

Dire que le coût des travaux initialement prévu est volontairement sous-estimé est évidemment un procès d'intention. Il résulte des appels d'offres que nous lançons qu'ils nous conduisent souvent, c'est vrai, à choisir le moins-disant pour des raisons de sécurité.

Est-ce que les entreprises dans ces appels d'offres de marchés publics pour obtenir les marchés minorent leurs offres, c'est possible. C'est, hélas, la règle du moins-disant qui est fortement contestable. Lorsqu'on s'en éloigne, malheureusement on est sujet à toutes sortes de procès d'intention.

Voilà peut-être un des facteurs de dépassements qui est peu contestable.

Deuxièmement, il y a dans tous les travaux de longue durée des aléas. Ça peut être la faillite d'une entreprise, ça peut être la découverte d'un sous-sol, ou d'une situation de sol dégradé par rapport à ce qu'on attendait, etc., etc. Je ne veux pas allonger la liste. Ces motifs sont très clairement indiqués.

S'agissant du dépassement de la Cité des Civilisations du Vin, j'ai consacré une conférence de presse spécifique pour présenter de façon extrêmement détaillée les chiffres initiaux, les raisons du dépassement et le chiffre final.

Donc quand vous expliquez que tout ceci n'est pas transparent, que tout ceci est opaque c'est évidemment de la polémique. Vous avez tous les éléments pour apprécier.

Je ne dirai pas que je me félicite de ces dépassements, naturellement. Je constate qu'ils sont regrettables, qu'ils ont tous des explications parfaitement transparentes et qu'ils ne sont pas le monopole de notre collectivité. Ça arrive un peu partout. Ça arrive à la CUB. Ce qui s'est passé sur le tram / train du Médoc est particulièrement éclairant, et là on parle de dizaines de millions d'euros. Je n'en ai pas fait pour autant un procès par rapport à l'exécutif de la Communauté Urbaine.

On essaye de mettre en place les moyens pour limiter tous ces dépassements, mais ils sont, hélas, dans ce que nous constatons souvent dans l'évolution de projets publics, y compris quand c'est l'Etat avec sa grande compétence.

Je ne rappellerai pas les chiffres de départ de la Philharmonique où là le dépassement c'est plusieurs centaines de millions d'euros – plusieurs centaines de millions d'euros – sous la responsabilité d'un gouvernement, d'un ministre de la culture et de toutes les autorités de tutelle.

Je ne cherche pas à justifier ces dépassements par ce qui se passe ailleurs, mais si ça se passe ailleurs c'est que ce n'est pas toujours facilement contrôlable, même si on peut le regretter.

Mme COLLET

MME COLLET. -

Juste pour dire qu'il y a aussi des fois où ça se passe un peu mieux qu'on ne l'aurait espéré. Par exemple sur le groupe scolaire Albert Thomas on a réussi à épargner 200.000 euros grâce à des appels d'offres qui ont été favorables. Grâce à ça on a pu installer des dizaines de mètres carrés de panneaux solaires qui n'étaient pas initialement prévus.

Quand ça se passe comme ça, bien sûr vous ne le signalez pas, donc je suis obligée de le faire.

M. LE MAIRE. -

Très bien. Mais on pourrait citer effectivement des contre exemples. Quand je parlais de la Philharmonique, on pourrait comparer avec l'Auditorium de Bordeaux. Nous n'avons pas à rougir de la façon dont l'opération a été conduite.

On peut toujours faire de la polémique. C'est de bonne guerre. Je ne le reprocherai à personne, mais nous avons aussi des réponses à apporter.

Sur cette 209 qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

D-2015/210
Prestations d'agences de voyages pour la Ville de Bordeaux

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Un appel d'offres ouvert relatif à la prestation d'agence de voyages et d'organisation de déplacements en France et à l'international pour la Ville de Bordeaux a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation. Ces prestations sont destinées principalement aux élus et agents de la Ville, ainsi qu'aux intervenants extérieurs agissant dans le cadre d'une mission spécifique ou pour le compte de la collectivité. Les congés bonifiés des agents de Ville de Bordeaux entrent dans le périmètre de ce marché.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, au cours de sa séance en date du 8 avril 2015, a décidé d'attribuer le marché à la société AVEXIA VOYAGES

Ce marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum sera conclu pour de 1 an à compter de la notification reconductible tacitement 3 fois selon les dispositions des articles 16 et 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société AVEXIA VOYAGES, en application des articles 33, 57 à 59 et 77.I du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours : fonds propres : Rubrique 020 - article 60636.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. FLORIAN. -

Je vais plutôt répondre aux questions. Il s'agit simplement d'un nouveau marché avec un nouveau prestataire pour les missions extérieures et les voyages qui sont réalisés tant par les élus que les personnels de la Ville, ou aussi par des gens qui viennent de l'extérieur et qui sont prestataires pour le compte de la Ville.

M. LE MAIRE. -

Pas de questions là-dessus ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Merci.

D-2015/211

Acquisition de fournitures et de matériels divers de sonorisation, d'audiovisuel et prestations associées

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La cellule «Technique de l'événementiel » assure la sonorisation, l'audio visuel, l'éclairage et les branchements électriques pour les manifestations. Cette cellule gère en partenariat avec des associations ou des services privés plus de 1600 manifestations par an sur Bordeaux (Fête du vin ; Escale du livre...), ainsi que l'étude et le développement de projet audiovisuel interne. Afin de permettre à ce service de poursuivre l'exécution des missions qui lui sont confiées, un appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition de fournitures et de matériels divers de sonorisation, d'audiovisuel et prestations associées a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, au cours de sa séance en date du 8 avril 2015, a décidé d'attribuer l'accord-cadre aux sociétés suivantes :

- 1 AUDIOMASTE
- 2 LAGOONA
- 3 TRIAXE

Cet accord-cadre sans montant minimum ni maximum sera conclu pour une durée initiale d'un an à compter de sa notification, reconductible tacitement trois fois selon les dispositions de l'article 76 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ces accords-cadres avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 57 à 59 et 76 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 - articles 60632 – 61558 – 2188.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. FLORIAN. -

Il s'agit de confier par marchés à bons de commandes à trois entreprises le soin de répondre à nos sollicitations quand il s'agit de participer à l'équipement scénique de sonorisation et d'audiovisuel, tant pour des opérations menées par la Ville en propre, que pour des associations qui le font ou pour le compte de la Ville, ou pour leurs propres opérations.

Il s'agit à peu près de 1.600 manifestations par an qui sont organisées sur Bordeaux.

Ce sont les sociétés AUDIOMASTE, LAGOONA, et TRIAXE qui ont obtenu ces marchés à bons de commandes.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Questions ? Je ne vois pas de clignotants.

Pas d'oppositions.

Pas d'abstentions.

D-2015/212

Acquisition, installation et maintenance des équipements de la vidéoprotection et du réseau de télécommunication associé de la Ville de Bordeaux

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Un appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition, installation et maintenance des équipements de vidéoprotection et du réseau de télécommunication associé de la Ville de Bordeaux a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, au cours de sa séance en date du 8 avril 2015, a décidé d'attribuer le marché au groupement OMNITECH SECURITY / EIFFAGE ENERGIE / SAS CASSAGNE

Ce marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum sera conclu pour 2 ans à compter de sa notification et pourra être reconduit tacitement 2 fois par période de 1 an selon les dispositions des articles 16 et 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché au groupement OMNITECH SECURITY / EIFFAGE ENERGIE / SAS CASSAGNE, en application des articles 33, 57 à 59 et 77.1 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours : fonds propres : Rubrique 822 - article 6156 - 2318 – 2112

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

ABSTENTION DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

M. FLORIAN. -

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché à bon de commande sans montant minimum ni maximum qui est conclu pour deux ans.

Je rappelle quelques règles. Le marché à bon de commande sans montant maximum ni minimum ça veut dire qu'on n'est pas obligé de faire appel au prestataire dès lors qu'on lui demande de nous répondre sur des prix de prestations, c'est une possibilité que l'on a, c'est pour ça qu'il n'y a ni montant minimum, ni montant maximum. Là, en l'occurrence c'est pour l'équipement en vidéo-protection sur le réseau de la ville.

Je rappelle que ce sujet demande des autorisations préalables préfectorales des services concernés, et donc au cas par cas nous installons et nous étendons la vidéosurveillance et la vidéoprotection sur la ville.

M. LE MAIRE. -

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous avez l'habitude de me traiter d'idéologue concernant notre refus de voter le financement de caméras de vidéosurveillance urbaine à Bordeaux toujours plus nombreuses. Nous ne reviendrons pas en détail, rassurez-vous, sur nos arguments, simplement les lister.

Il ne nous a jamais été présenté au Conseil Municipal un rapport concluant à l'efficacité de ces caméras de vidéosurveillance coûteuses. A la rigueur on pourrait engager le débat, essayer de discuter, mais jamais une seule fois vous n'avez réalisé l'évaluation du déploiement de ces caméras de vidéosurveillance urbaine.

Ces caméras produisent ce que les chercheurs appellent « l'effet plumeau ». Elles ne règlent pas le problème, elles ne font que le déplacer.

Avec ce que nous investissons dans ce matériel nous considérons que nous pourrions recruter des agents de médiation beaucoup plus utiles et efficaces.

Je m'en tiens là. Je renvoie à tous les débats que nous avons pu avoir précédemment pour ne pas rallonger le temps de ce Conseil, mais bien entendu vous vous doutez que nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, chers collègues, nous profiterons de cette délibération portant sur le sujet de la protection et de la surveillance de l'espace public pour nous exprimer sur le cours de l'Yser.

En effet, je vous ai interrogé en février 2015 sur les mesures que vous comptiez prendre pour répondre à la dégradation de la vie des riverains dans la portion du cours de l'Yser comprise entre la rue Lafontaine et le cours de la Marne.

A la suite de notre question écrite vous êtes allé enfin à la rencontre des résidents de ce quartier oubliés depuis des années.

Mais à notre grand étonnement votre réponse a été dans le « tout ou rien », une réponse dans l'urgence, une réponse qui est un aveu du manque de prise en compte en amont des problèmes, de la non écoute des acteurs locaux.

Vous avez le 31 mars pris un arrêté musclé, un arrêté massue qui a tapé sur une partie de la vie économique de ce quartier sans parcimonie, de manière injuste pour les nombreux établissements et commerçants de nuit réalisant leur travail en respectant les habitants, en stigmatisant ainsi toute une partie du pan économique de la ville, l'économie de la nuit.

Nous vous demandons donc de revoir cet arrêté en lien avec les riverains qui, eux, connaissent l'origine réelle des troubles, et que rapidement les commerçants qui vivent une situation arbitraire qui pourrait amener à produire des mises au chômage injustement, puissent enfin reprendre une activité normale. Merci.

M. LE MAIRE. -

Mme KUZIEW

MME KUZIEW. -

Je suis très étonnée que Mme AJON s'émeuve suite au questionnement qu'elle avait posée justement sur des actions.

Heureusement que ce n'est pas grâce à cette question que nous nous sommes mis à agir sur le cours de l'Yser. Cela fait désormais deux ans que la ville prend des mesures à l'égard des dérives que nous pouvons constater.

Il y a eu tout un tas de contrôles, de PV, de fermetures administratives, de restrictions des horaires. Toutefois la situation ne s'est pas améliorée.

Il a donc fallu prendre un arrêté beaucoup plus ferme à la demande des habitants, en concertation avec eux. Nous les avons reçus. Nous leur avons montré le périmètre de cet arrêté. Ils l'ont validé.

Les commerçants aujourd'hui s'émeuvent. Très bien. Nous les comprenons. Il s'agit de leur activité économique. Toutefois un grand nombre d'entre eux nous ont témoigné leur message de soutien. Ils reconnaissent que la situation s'était fortement dégradée et qu'aujourd'hui le calme revient sur cette partie de la ville.

On nous a accusés pendant très longtemps de laisser ce quartier ce ghettoïser. Ce n'est pas le cas. Et cet arrêté n'est pas la seule mesure que la Ville de Bordeaux va mettre en œuvre, fort heureusement.

Nous avons développé avec différents services des contrôles divers et variés concernant aussi bien l'habitat, les débits de boisson, l'aménagement de la voirie, tout un tas de mesures qui vont permettre le calme et la tranquillité publique sur ce quartier qui le mérite. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. COLOMBIER

M. COLOMBIER. -

Sur la forme, Monsieur le Maire. Il y a trois délibérations 210, 211, 212 nous sommes dessus, il s'agit de différents appels d'offres ouverts donnant lieu à des marchés à bons de commandes sans minimum et maximum, pour lesquels différentes entreprises ont été retenues.

Vous nous demandez de vous autoriser à signer ces marchés, or, au vu des différents dossiers nous nous interrogeons sur les critères techniques et financiers qui vous ont permis de retenir ces sociétés.

Nous ne disposons en l'état d'aucun élément chiffré, d'aucun devis sur lequel nous pourrions nous baser ou nous appuyer pour apprécier ces dossiers.

Aussi, nous nous abstiendrons sur ces trois dossiers en question.

M. LE MAIRE. -

Je vous rappelle, Monsieur COLOMBIER que le vote sur le 210 et sur le 211 est déjà intervenu.

Sur le 212 la Ville de Bordeaux est encore sous-équipée en caméras de vidéo-protection. En plein accord avec les autorités chargées de l'ordre public, c'est-à-dire le préfet, ou le procureur, nous en discutons souvent en Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, nous allons continuer l'équipement des sites les plus sensibles en caméras de vidéo-protection.

Le bilan de ce système est positif. J'ai eu l'occasion de l'évoquer à plusieurs reprises ici, les transmissions d'images à la Direction Départementale de la Sécurité Publique ont permis de réaliser un certain nombre d'affaires, comme disent les policiers. Ils sont très attachés à ce système qui n'est évidemment pas la solution à tous les problèmes de sécurité, mais qui est une contribution essentielle. Beaucoup de villes sont beaucoup mieux équipées que nous ne le sommes, quelle que soit d'ailleurs leur coloration politique. Il n'y a aucune corrélation entre les deux.

Donc nous allons continuer notre équipement en caméras de vidéo-protection.

Deuxième élément, il y a en ce moment une tension, une dégradation sur les conditions de sécurité dans la Ville sur plusieurs quartiers. J'ai appelé l'attention du nouveau préfet sur le quartier de Bacalan. Il est allé sur place, il a constaté effectivement que les choses étaient préoccupantes.

C'est la même chose dans certains secteurs proches de la gare, c'est la même chose sur le cours de l'Yser.

J'ai reçu il y a un peu plus d'un mois maintenant un collectif d'habitants du cours de l'Yser qui étaient très... nerveux, c'est un mot modéré que j'utilise, même franchement en colère sur les conditions de dégradations liées à l'activité d'un certain nombre de bars de nuit, ou de présence sur la voirie de gens alcoolisés qui s'approvisionnent en boissons alcoolisées dans des magasins ouverts jusqu'à 2 heures du matin.

Donc pour tenir compte de ces préoccupations des habitants et après avoir pris contact avec l'autorité de police, j'ai pris cet arrêté municipal et j'ai bien l'intention de demander à la police de le faire respecter. S'il est l'objet d'un recours, les tribunaux se prononceront sur sa validité ou sur sa non validité. Je ne vais pas céder face à quelques commerçants.

Je ne vois pas au nom de quoi interrompre la vente d'alcools, et comme ces magasins sont en général hyper-spécialisés dans la vente d'alcools - le chiffre d'affaires qu'ils réalisent entre minuit et 2 heures, ce n'est pas avec des yaourts, ni du jus d'orange, c'est avec de l'alcool - donc je trouve que l'objectif est parfaitement atteint.

Là-dessus, en en parlant avec bien sûr le préfet et les autorités compétentes, je maintiendrai la pression parce que c'est un appel qui nous est lancé par la population.

Mme AJON

MME AJON. –

Monsieur le Maire, excusez-moi, vous faites un amalgame. Il n'y a pas que des débits d'alcools, il y a aussi des établissements culturels, il y a des restaurants, et vous ne cherchez pas à faire de la parcimonie. Vous punissez tout le monde sans justice.

M. LE MAIRE. –

Madame, j'ai déjà répondu à cette question. C'est de la parfaite démagogie. Je ne sais pas si vous connaissez bien le quartier de l'Yser, Madame Emilie KUZIEW le connaît très bien. Laissez-moi vous dire que l'essentiel du problème et les nuisances dans ce quartier ce n'est pas avec des restaurants ou des vendeurs de jus d'orange comme je viens de le dire, c'est les ventes d'alcools...

MME AJON. –

Votre arrêté les punit tous.

M. LE MAIRE. –

... Et donc comme je ne peux pas interdire la vente de tel ou tel produit, je persiste et je signe. Je vais d'ailleurs mettre la pression auprès du préfet pour qu'il ferme certains de ces établissements qui existent aujourd'hui, mais qui ne sont pas à

l'abri de tous reproches sur le plan légal. On a quelques dossiers en cours et là-dessus on va insister à la fois auprès du procureur et auprès du préfet.

Et je trouve que prendre fait et cause pour des gens qui pourrissent la vie de leurs concitoyens dans un quartier comme celui-là, c'est votre responsabilité !

MME AJON. –

Vous êtes dans la facilité.

M. LE MAIRE. -

Et vous aussi.

Qui est contre les caméras de vidéo-protection ? Très bien. On le publiera largement.

Qui est pour ?

Je vous remercie.

D-2015/213
Transfert du marché 2013-241 avec la Société PORTE & Fils. Avenant. Autorisation

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2013/355 en date du 27 mai 2013 vous avez autorisé la signature d'un marché n° 2013-241 ayant pour objet la fourniture de vêtements de restauration, avec la société PORTE & FILS.

Le tribunal de commerce a prononcé, par jugement en date du 3 décembre 2014, la liquidation judiciaire de cette société. Ce jugement prévoit, par ailleurs, la cession des marchés conclus par celle-ci à la société CEPOVET. Les droits et obligations résultant desdits marchés sont repris par la société CEPOVET. Les autres dispositions contractuelles demeurent inchangées. Cette décision nous a été transmise le 25 février 2015.

Il convient de passer un avenant pour transférer ledit marché à la société CEPOVET.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer les avenants correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE